

excellence
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
DÉVELOPPEMENT DURABLE &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Affaire suivie par : Mme Odyle ESPAGNET-BATTA,
Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire
Tél. : 05 90 47 72 11
Emails: odyle.espagnetbatta@capexcellence.net
claire.meillarec@capexcellence.net

Nos réf. : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/CM/KPA/MP/2022/04/46

Objet : *Compétences GEPU & GEMAPI - Procès-verbal*
de mise à disposition

PJ :

- Carte de découpage par secteur
- GEPU - Avant-Projet de procès-verbal de mise à disposition des biens à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence
- GEPU – Fiche de synthèse
- GEPU – Fiche des ouvrages transférés
- GEMAPI - Avant-Projet de procès-verbal de mise à disposition des biens à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence
- GEMAPI – Fiche des ouvrages transférés

Monsieur le Maire,

Les compétences suivantes ont été transférées de plein droit de la ville des Abymes à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence :

- **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) depuis le 1^{er} janvier 2020**, en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 ;
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018**, en application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014.

Il ressort du 1^{er} alinéa de l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

A ce titre, je vous prie de trouver, en annexe, une proposition de procès-verbal de mise à disposition relative à chacune des compétences précitées.

Pour rappel, ce travail a été mené conjointement par nos services dans le cadre de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage que nous avons confiée au groupement spécialisé SEPIA CONSEILS, PAILLAT CONTI BORY, IREEDD.

Dans ce cadre des échanges vous ont été adressés par courrier en date du :

- **03 février 2020** (collecte de données avec un questionnaire) ;
- **19 juin 2020** (relance collecte de données et proposition de convention de gestion) ;
- **15 décembre 2020** (relance collecte de données et entretien avec AMO SEPIA CONSEILS) ;
- **03 février 2021** (avis sur l'atlas cartographique de la pré-analyse du patrimoine a priori rattaché aux compétences GEPU et GEMAPI) ;
- **27 juillet 2021** (avis sur les scénarii financiers présentés en CLECT et sur le patrimoine rattaché aux compétences GEPU et GEMAPI) ;
- **08 octobre 2021** (rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges GEPU et GEMAPI).

Le Président

À

Monsieur Eric JALTON

Maire de la ville des Abymes
Hôtel de ville
Rue Achille RENE-BOISNEUF
97139 Les Abymes

Pointe-à-Pitre, le 5 avril 2022

La co-construction s'est également menée lors de la tenue de réunions et de commissions en date du :

- **12 mars 2020** (point sur transfert des compétences et la collecte des données nécessaires sur la base du questionnaire préalablement transmis) ;
- **25 juin 2020** (point sur la collecte des données nécessaires) ;
- **19 janvier 2021** (entretien individuel avec l'AMO et la DGST représentée par Messieurs BIABIANY, GARAIN et MERIDAN de la ville des Abymes) ;
- **21 janvier 2021** (Commission Communautaire Mixte « *Grand et petit cycle de l'eau* » et « *Transfert de compétences et mutualisation des moyens* ») ;
- **26 mars 2021** (échanges sur l'atlas cartographique avec la DGADD de la ville des Abymes représentée par Monsieur LOUBER) ;
- **31 mars 2021** (échanges sur l'atlas cartographique avec la DGST des services de la ville des Abymes représentée par Monsieur GARAIN) ;
- **17 mai 2021** (présentation de l'état des lieux à l'échelle de l'EPCI) ;
- **20 mai 2021** (Commission Communautaire Mixte « *Grand et petit cycle de l'eau* » et « *Transfert de compétences et mutualisation des moyens* ») ;
- **21 mai 2021** (rencontre de la ville en préparation du travail de la CLECT – Arbitrage en concertation avec Messieurs BIABIANY et MERIDAN de la ville des Abymes) ;
- **05 juillet 2021** (pré-CLECT) ;
- **13 juillet 2021** (CLECT).

Pour toutes observations relatives aux documents joints, je vous invite à **les formuler en réponse au présent courrier avant le 02 mai 2022.**

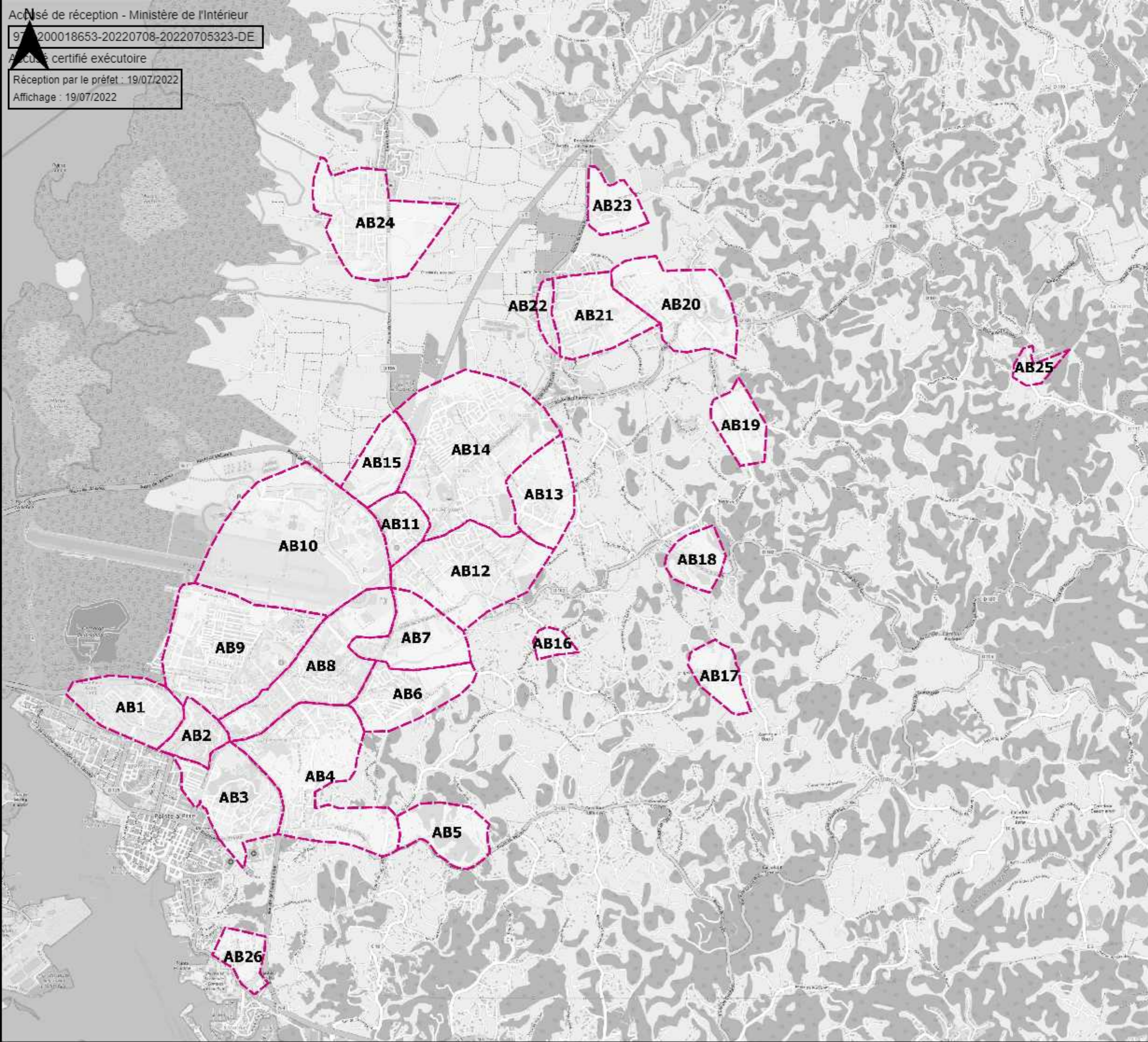
Dans le cas contraire, je vous invite à délibérer dans les meilleurs délais, afin d'approuver ces procès-verbaux et d'obtenir l'autorisation nécessaire à la signature de ces actes administratifs.

En effet, le transfert de la compétence GEPU au Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de Guadeloupe (SMGEAG) depuis le 1^{er} septembre 2021, nous oblige à **signer définitivement ces procès-verbaux avant le 1^{er} septembre 2022.** Passée cette date, la loi n°2021-513 du 29 avril 2021, prévoit que cette décision soit prononcée par le Conseil d'Etat.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments profondément communautaires.

Signé électroniquement le 06 avril 2022
par JALTON Éric Président

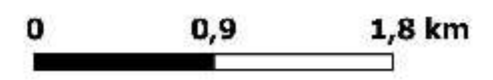




Fiches de synthèse des ouvrages transférés

Sectorisation - Les Abymes

	Nom de quartier
AB1	Grand Camp
AB2	Av. Patrick Saint-Eloi
AB3	Boissard
AB4	Chauvel - Dugazon
AB5	Besson
AB6	Petit Pérou
AB7	ZA Dugazon de Bourgogne
AB8	Union
AB9	le Razet
AB10	ZAC Providence
AB11	Dotrémare
AB12	Nérée - Providence
AB13	Bazin - Bois Joli
AB14	Boisripeaux
AB15	ZAC de DOTHEMARE
AB16	Rte de Caraque
AB17	Bauzon
AB18	Rte de Boisvin
AB19	Beau Soleil
AB20	Doubs
AB21	Lotissement Pointe D Or
AB22	Rte du Palais Royal
AB23	CADUC
AB24	Colcongue
AB25	Boricaud
AB26	Carénage / Blanchard





ABYMES



vers l'Excellence

AVANT PROJET DE PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS

de la Commune des Abymes
à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Compétence relative à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

Préambule

Suite au transfert de la compétence relative à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) de plein droit au 1^{er} janvier 2020 en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NoTRE) et la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de Communes et sur la base de la délibération du Conseil municipal de la Ville des Abymes en date du, la Ville des Abymes met à disposition les biens immeubles suivants à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Il ressort du 1^{er} alinéa de l'article L. 1321-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Le présent procès-verbal établi en application de l'article précité acte une telle mise à disposition selon les modalités suivantes.

Article 1^{er} – Procédure d'établissement du procès-verbal

Le présent procès-verbal a été établi de façon à garantir son caractère contradictoire, selon la procédure suivante :

- Demande d'information adressée à la Commune par la Communauté d'agglomération :
 - o Par correspondance en date du :
 - 03 février 2020 (avec un questionnaire) ;
 - 19 juin 2020 (relance collecte de données et proposition de convention de gestion) ;
 - 15 décembre 2020 (relance collecte de donnée et entretien avec AMO SEPIA CONSEILS) ;
 - 03 février 2021 (avis sur l'atlas cartographique de la pré-analyse du patrimoine a priori rattaché aux compétences GEPU et GEMAPI)
 - 27 juillet 2021 (avis sur les scénarii financiers présentés en CLECT et sur le patrimoine rattaché aux compétences GEPU et GEMAPI)

- 08 octobre 2021 (rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges GEPU et GEMAPI)
- Par la tenue de réunions et commissions en date du :
 - 12/03/2020 (point sur transfert des compétences et la collecte des données nécessaires sur la base du questionnaire préalablement transmis)
 - 25/06/2020 (point sur la collecte des données nécessaires)
 - 19/01/2021 (entretien individuel avec l'AMO SEPIA CONSEILS et la DGST représentée par messieurs BIABIANY, GARAIN et MERIDAN)
 - 21/01/2021 (Commission Communautaire Mixte « Grand et petit cycle de l'eau » et « transfert de compétence et mutualisation de moyens »)
 - 26/03/2021 (échanges sur l'atlas cartographique avec la DGADD représentée par monsieur LOUBER)
 - 31/03/2021 (échanges sur l'atlas cartographique avec la DGST représenté par monsieur GARAIN)
 - 17/05/2021 (présentation de l'état des lieux à l'échelle de l'EPCI)
 - 20/05/2021 (Commission Communautaire Mixte « Grand et petit cycle de l'eau » et « transfert de compétence et mutualisation de moyens »)
 - 21/05/2021 (rencontre de la Ville en préparation du travail de la CLECT – Arbitrage en concertation avec M. BIABIANY et M. MERIDAN)
 - 05/07/2021 (pré-CLECT)
 - 13/07/2021 (CLECT)
- Rédaction d'un avant-projet de procès-verbal par la Communauté d'agglomération et transmission à la Commune ;
- Intégration des observations, éventuellement, formulées par la Commune ;
- Délibérations concordantes du Conseil municipal de la Ville et du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération autorisant le Maire de la Commune et le Président de la Communauté d'agglomération à signer le présent procès-verbal
- Signature du procès-verbal par le Maire de la Commune et par le Président de la Communauté d'agglomération.

Article 2 – Description des biens mis à disposition

L'article L. 1321-1 du CGCT impose de préciser dans le procès-verbal de mise à disposition la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. Ces quatre rubriques sont intégrées dans chacune des fiches de synthèse des ouvrages transférés annexées au présent procès-verbal.

Les biens mis à disposition suite au transfert de la compétence relative à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ne portent que sur des biens immobiliers. Aucun bien meuble n'a été identifié comme devant être mis à la disposition de la Communauté d'agglomération dans le cadre du transfert de cette compétence.

Les biens immobiliers sont décrits dans une « Fiche de synthèse des ouvrages transférés » et localisés sur des plans permettant leur localisation par quartier (**Annexe**).

Le financement de ces biens n'a bénéficié d'aucune subvention.

Aucun emprunt associé aux biens immobiliers identifié ci-avant n'est relevé.

Article 3 – État des biens mis à disposition

La Communauté d'agglomération prend les biens dans l'état dans lequel ils se trouvent décrits dans les fiches de synthèse des ouvrages transférés annexées au présent procès-verbal., la Communauté d'agglomération déclarant les connaître pour les avoir vus et visités à sa convenance.

A défaut de précision ou de description complète de l'état d'entretien et de réparation desdits biens, ils sont réputés mis à disposition de la Communauté d'agglomération en « état d'usage ».

Article 4 – Conditions de la mise à disposition

Conformément à l'article L. 1321-1 du CGCT, la mise à disposition des biens entre la Commune et la Communauté d'agglomération a lieu à titre gratuit.

Elle n'entraîne pas, par le seul effet du présent procès-verbal, de transfert de propriété au profit de la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion.

Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La Communauté d'agglomération peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de modification des ouvrages propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La Communauté d'agglomération s'engage à affecter les immeubles recensés dans le présent procès-verbal dans le cadre exclusif de ses missions d'intérêt général résultant du transfert de la compétence relative à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

La Communauté d'agglomération assume les charges afférentes aux biens mis à sa disposition. Elle est substituée à la Commune dans les contrats relatifs à ces biens identifiés à l'article 5 ci-après.

Article 5 – Contrats en cours, délibérations et actes afférents à la compétence GEPU

Aucun contrat, délibération ou acte afférent à la compétence GEPU n'est identifié au jour de la signature du présent procès-verbal.

Article 6 : Transmission du procès-verbal

Le présent procès-verbal est transmis au Comptable du Trésor afin que le transfert patrimonial fasse l'objet d'écritures comptables par ce dernier pour constater cette mise à disposition.

Une copie du présent procès-verbal est transmise au représentant de l'État dans le Département par le Président de la Communauté d'agglomération.

Fait à , le, en deux exemplaires.

**Pour la Communauté d'Agglomération
Cap Excellence
Le Président**

**Pour la Ville des Abymes
Le Maire**

971-200018653-20220708-20220705323-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2022

Affichage : 19/07/2022

Annexes à la présente délibération :

Fiches de synthèse des ouvrages transférés.

Fiche de synthèse des ouvrages transférés

Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Synthèse Commune

Synthèse des réseaux transférés

Types \ Formes	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	897,46 ml	11 982,65 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	43 026,70 ml	3 862,26 ml		0 ml	99,25 ml	13,26 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	551
Avaloir	0
Regard-Avaloir	0
Regard-Grille	0
Regard	438
Bassin	4

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	8 963,06 ml	3 565,27 ml	22 960,20 ml	20 577,98 ml	3 548,09 ml	51,26 ml	215,71 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	40,65%	6,47%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	75,72%	3,79%	20,50%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP	10 907 113 €	

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

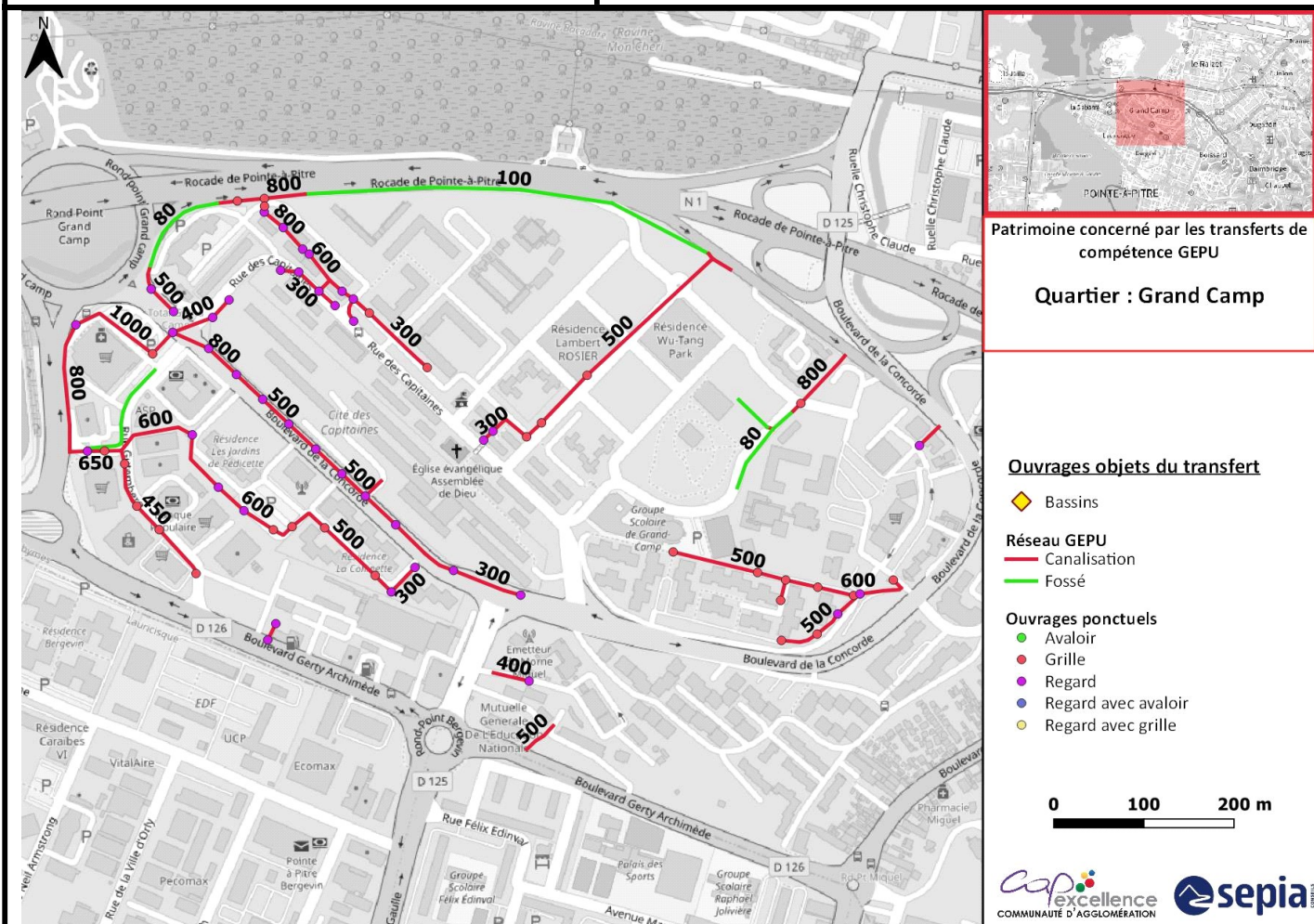
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Grand Camp



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	855,87 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	2 872,37 ml	223,26 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence (Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	28
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	41
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	392,54 ml	463,34 ml	852.03 ml	2140,29 ml	103,32 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	70,01%	2,12 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	49,04 %	36,49 %	14,47 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP	4 900 000 €	Etude MOE Capex : opération réalisée dans le cadre de la création du canal hydraulique de Grand Camp

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

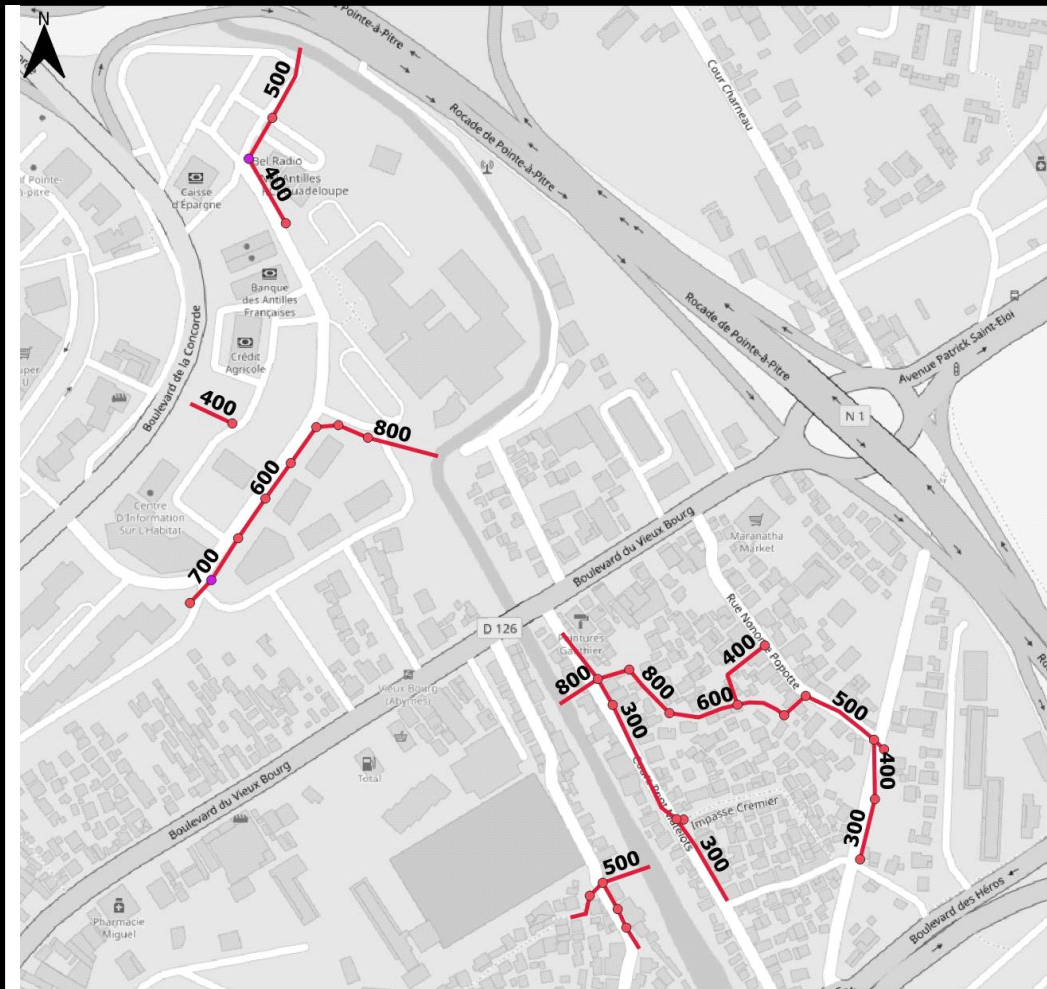
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Av. Patrick Saint-Eloi



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU
Quartier : Av. Patrick Saint-Eloi

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

— Réseau GEPU

— Canalisations

— Fossé

Ouvrages ponctuels

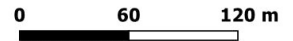
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	1 027,71 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	28
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	0
Regard	4
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	0 ml	0 ml	461,29 ml	566,43 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	23,3%	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	72,12 %	27,88 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

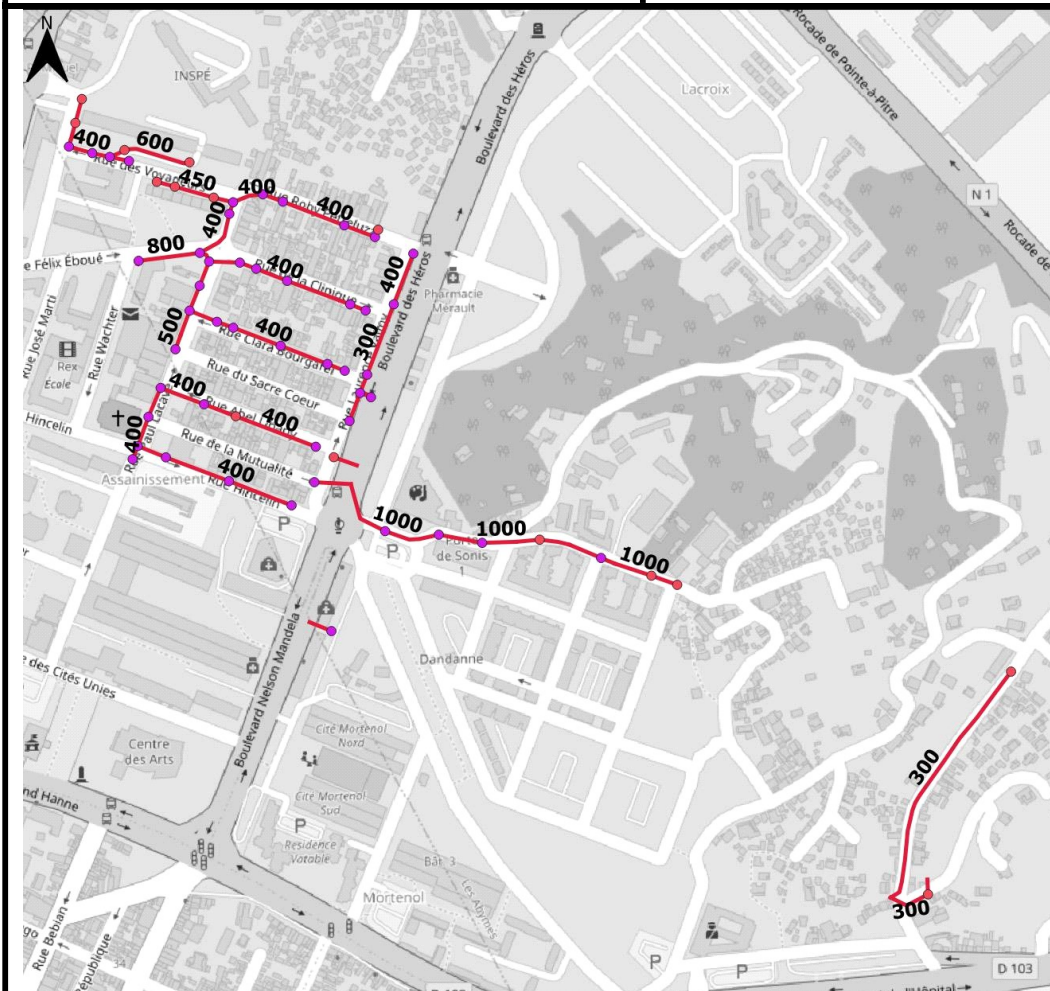
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

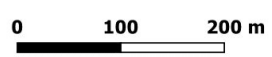
Quartier : Boissard



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU
Quartier : Boissard

Ouvrages objets du transfert

- ◆ Bassins
- Réseau GEPU**
- Canalisations
- Fossé
- Ouvrages ponctuels**
- Avaloir
- Grille
- Regard
- Regard avec avaloir
- Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	2 112,43 ml	511,2 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	15
Avaloir	0
Regard-Avaloir	0
Regard-Grille	0
Regard	47
Bassin	0

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	0 ml	0 ml	1857,85 ml	374,45 ml	391,32 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	85,13%	7,1%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	19,81%	9,58%	70,6%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

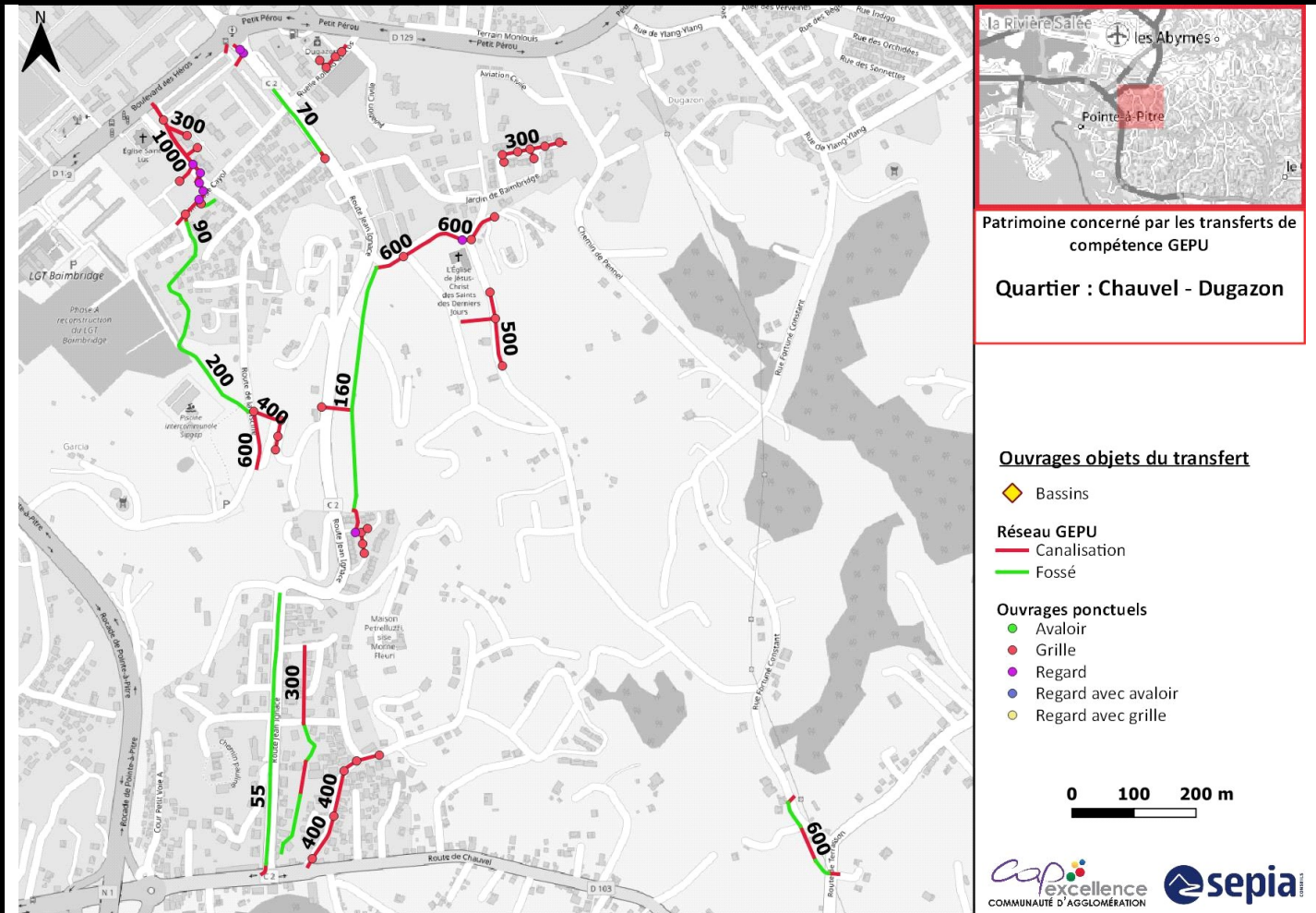
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Chauvel - Dugazon



La Rivière Salée - Les Abymes

Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : Chauvel - Dugazon

Ouvrages objets du transfert

- ◆ Bassins

Réseau GEPU

- Canalisations
- Fossés

Ouvrages ponctuels

- Avaloir
- Grille
- Regard
- Regard avec avaloir
- Regard avec grille

0 100 200 m

Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	400,1 ml	1227,35 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	1 948,96 ml	79,99 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	38
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	9
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	820,42 ml	469,62 ml	1402,27 ml	656,96 ml	307,12 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	28,3%	18,23 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	98,39 %	1,61 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP	2 098 475 €	Etude 16 AMG8

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

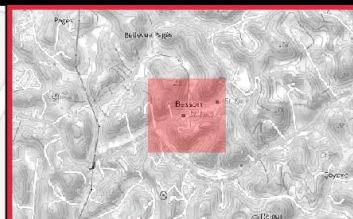
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Besson



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : Besson

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU

— Canalisation

— Fossé

Ouvrages ponctuels

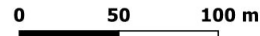
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	531,77 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	1
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	13
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	0 ml	0 ml	106,29 ml	425,47 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	97,22%	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

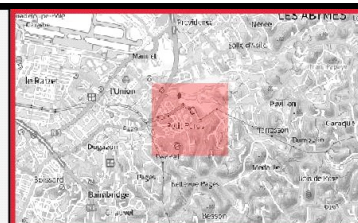
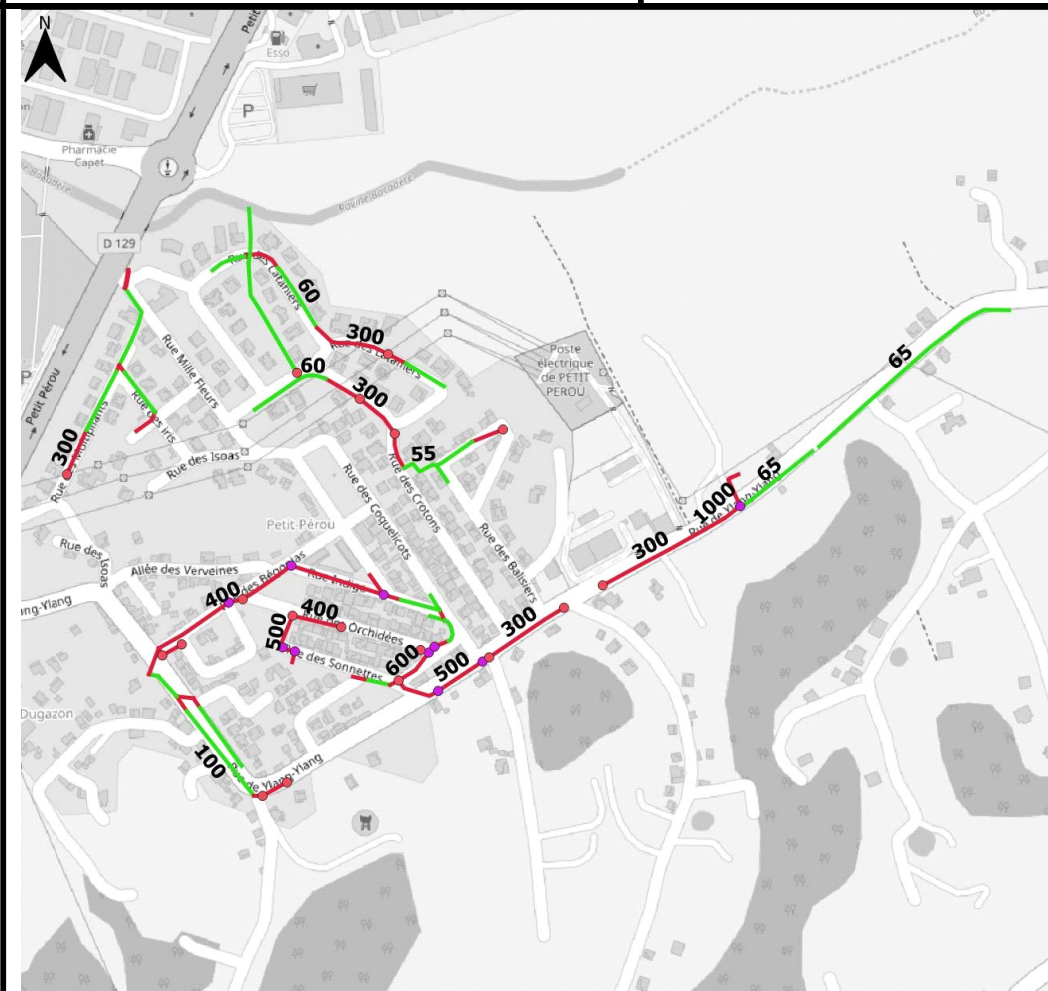
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Petit Pérou



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

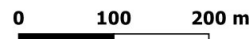
Quartier : Petit Pérou

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU
— Canalisation
— Fossé

Ouvrages ponctuels
● Avaloir
● Grille
● Regard
● Regard avec avaloir
● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	134,4 ml	1317,39 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	1 567,20 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	18
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	10
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	1271,67 ml	180,12 ml	1142,81 ml	335,94 ml	88,46 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	16,73%	3,67 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

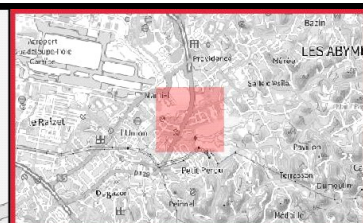
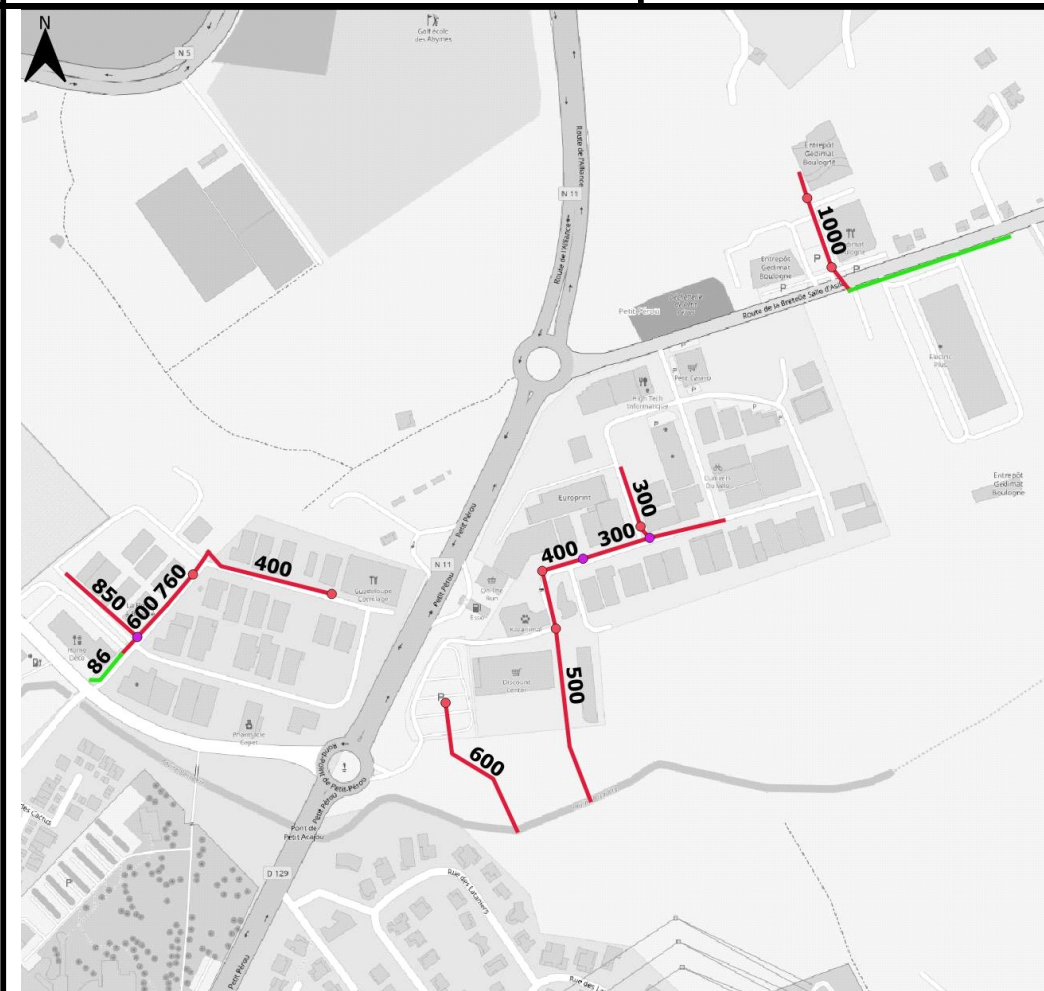
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : ZA Dugazon de Bourgogne



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : ZA Dugazon de Bourgogne

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU

— Canalisations

— Fossé

Ouvrages ponctuels

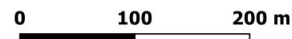
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	36,71 ml	146,44 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	885,40 ml	112,7 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	8
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	3
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	183,15 ml	0 ml	349,69 ml	536,82 ml	111,59 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	47,15%	13,48 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	82,01 %	14,75 %	3,24 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

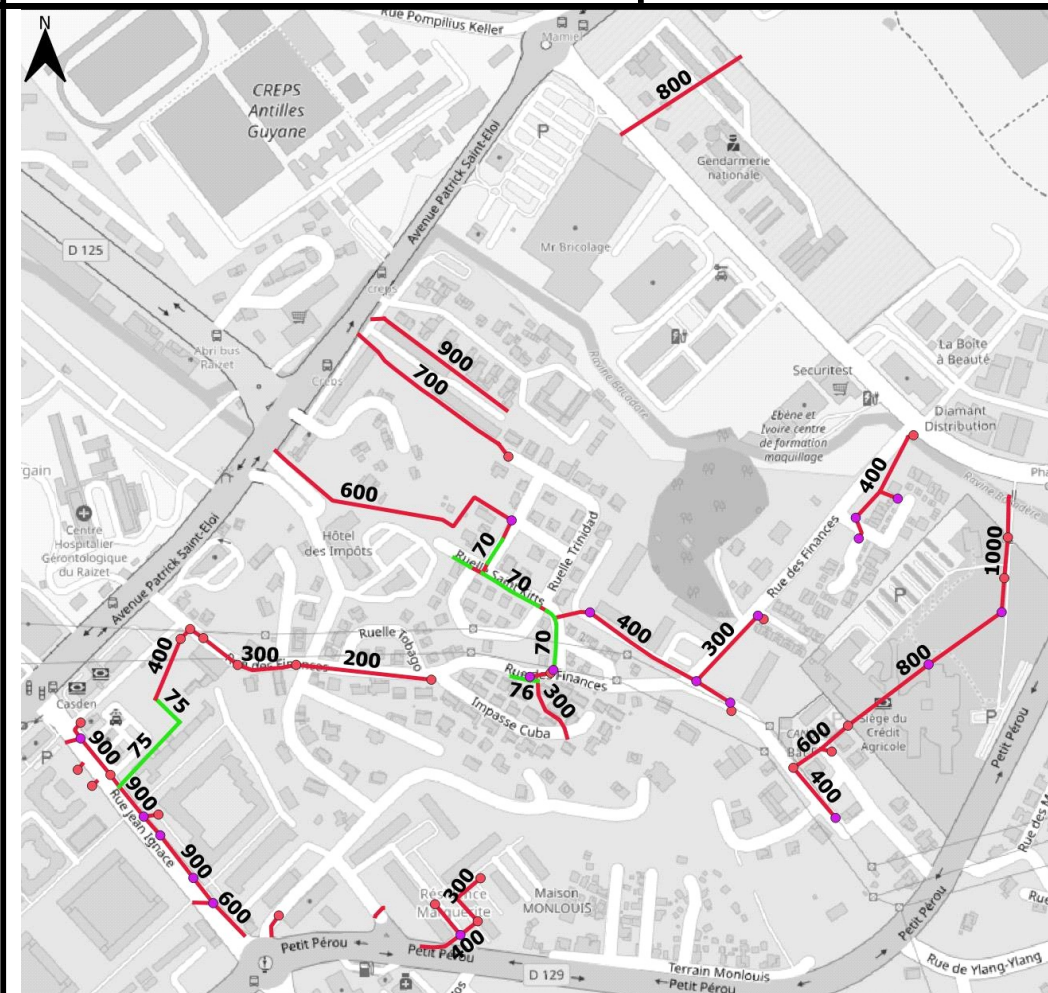
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Union



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU
Quartier : Union

Ouvrages objets du transfert

- ◆ Bassins
- Réseau GEPU**
- Canalisation
- Fossé
- Ouvrages ponctuels**
- Avaloir
- Grille
- Regard
- Regard avec avaloir
- Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	112,57 ml	198,16 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	2 083,99 ml	569,88 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence
(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	25
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	19
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	310,73 ml	0 ml	1212,04 ml	1317,09 ml	124,73 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	26,95%	10,14 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	84,25 %	13,65 %	2,1 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP	315 000 €	Etude 16 AMG 3 - RN5/Canal Chlorex - aménagements complémentaires : RUE DES FINANCES

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

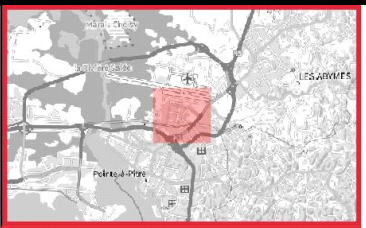
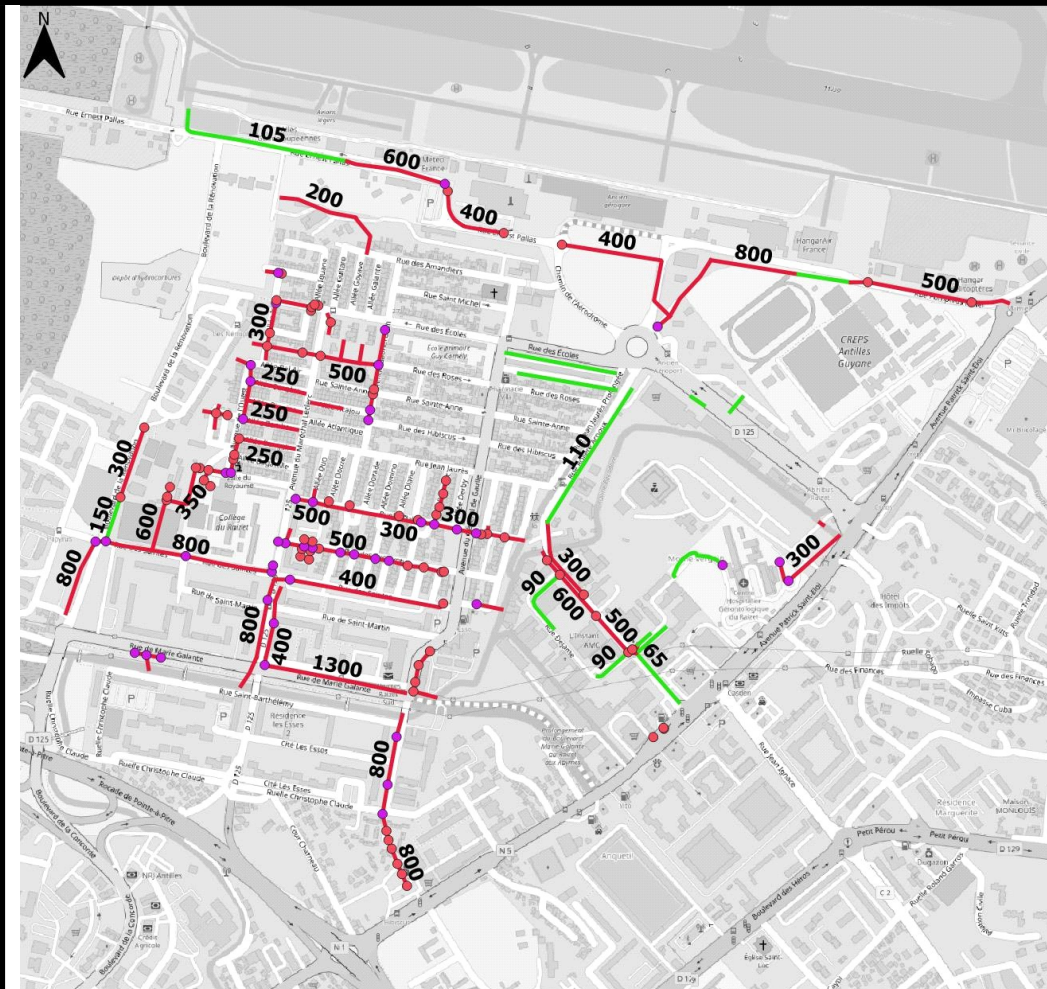
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022



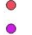

Commune : Les Abymes

Quartier : le Raizet



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU
Quartier : le Raizet

Ouvrages objets du transfert

-  Bassins
- Réseau GEPU**
-  Canalisations
-  Fossés
- Ouvrages ponctuels**
-  Avaloir
-  Grille
-  Regard
-  Regard avec avaloir
-  Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	1658,92 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	5 342,77 ml	1049,69 ml	ml	0 ml	99,25 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence (Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	75
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	46
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	1009,38 ml	649,54 ml	3466,66 ml	2775,51 ml	243,13 ml	6,4 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	37,17%	9,69 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	58,59 %	31,57 %	9,84 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP	10 625 089 €	Etude 16 + Etude 41 AMG3 - (p182) et Avenue du général de Gaulle Sud et rue Saint Barthélémy et Avenue du Maréchal Leclerc et rue des Saintes - p146 et Quartier Nord Ouest et Avenue du Maréchal Leclerc et rue des Saintes - p146

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

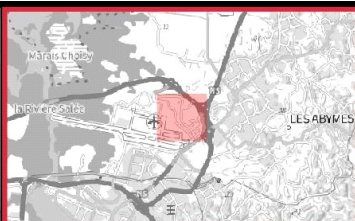
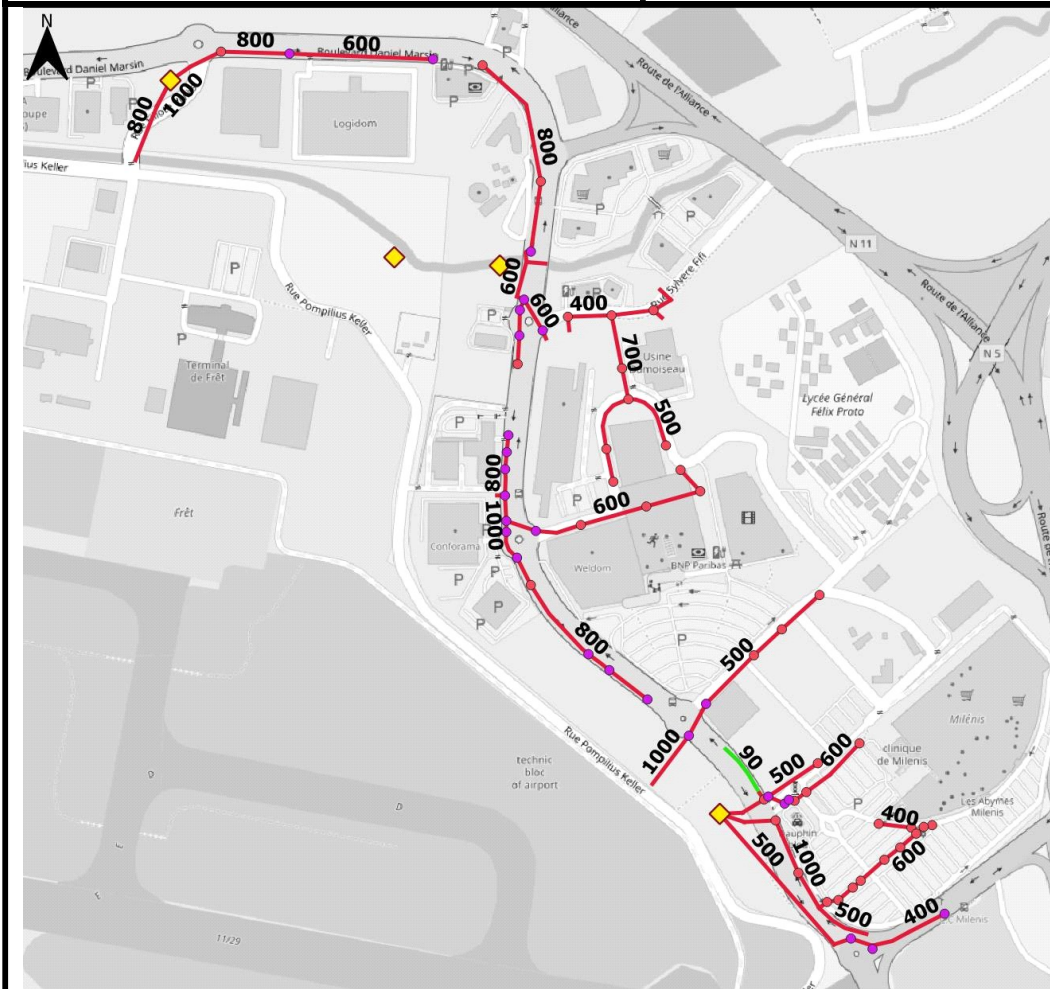
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : ZAC Providence



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

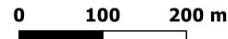
Quartier : ZAC Providence

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU
— Canalisations
— Fossé

Ouvrages ponctuels
● Avaloir
● Grille
● Regard
● Regard avec avaloir
● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	67,02 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	3 347,24 ml	145,58 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	38
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	26
Bassin	4

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	67,02 ml	0 ml	250,03 ml	2536,57 ml	665,68 ml	17,61 ml	22,94 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	21,12%	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	77,76 %	22,24 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

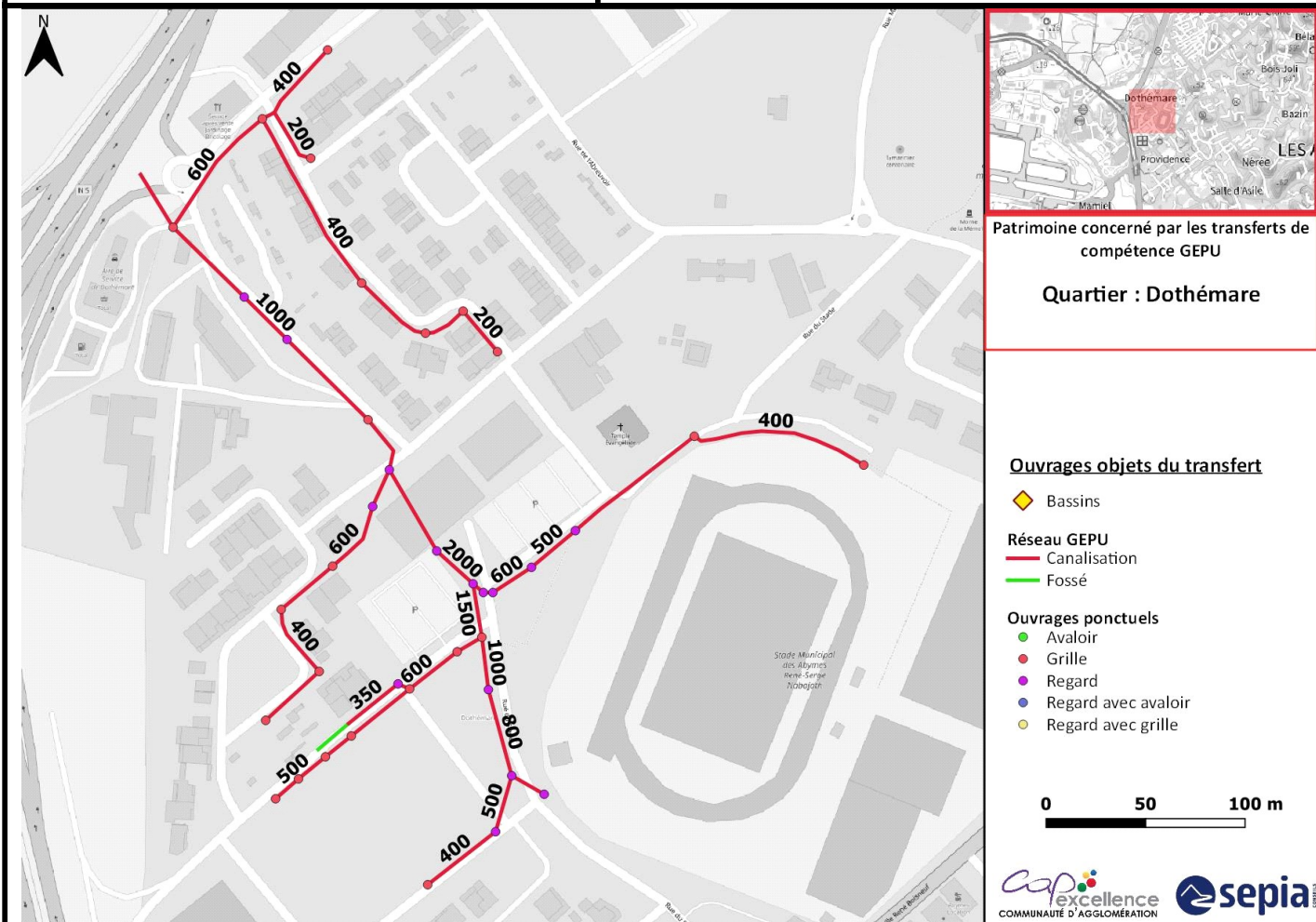
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Dothémare



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	20,14 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	1 248,94 ml	114,74 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	23
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	15
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	20,14 ml	0 ml	588,54 ml	450,89 ml	272,42 ml	27,25 ml	24,59 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	57,34%	3,24 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	63,71 %	34,1 %	2,19 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

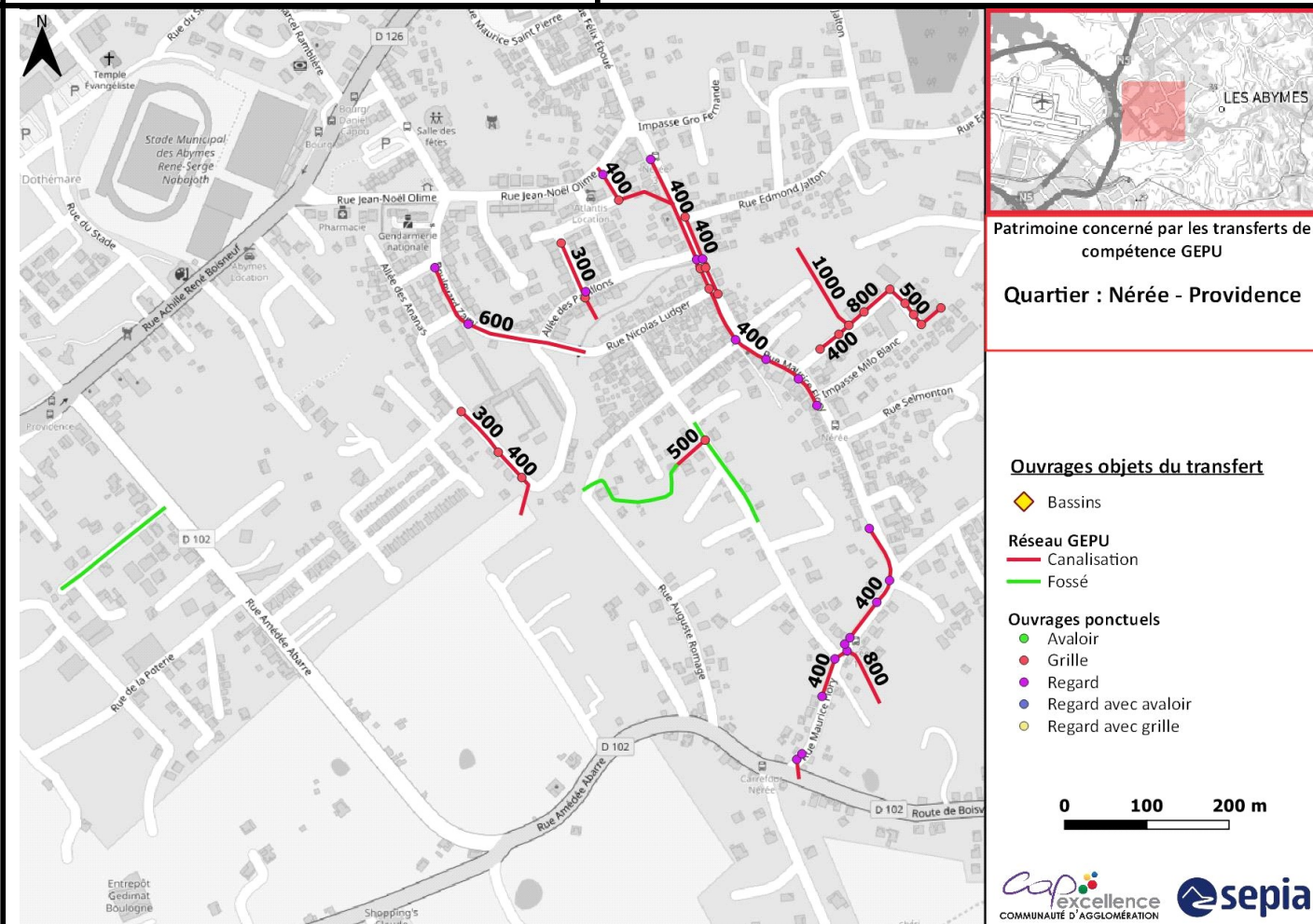
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Nérée - Providence



Synthèse des réseaux transférés

Types \ Formes	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	457,21 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	1 611,72 ml	181,18 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	21
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	21
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	457,21 ml	0 ml	1199,32 ml	481,64 ml	111,94 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	27,71%	7,09 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	93,19 %	6,81 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

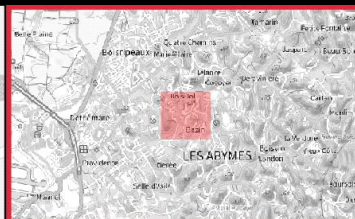
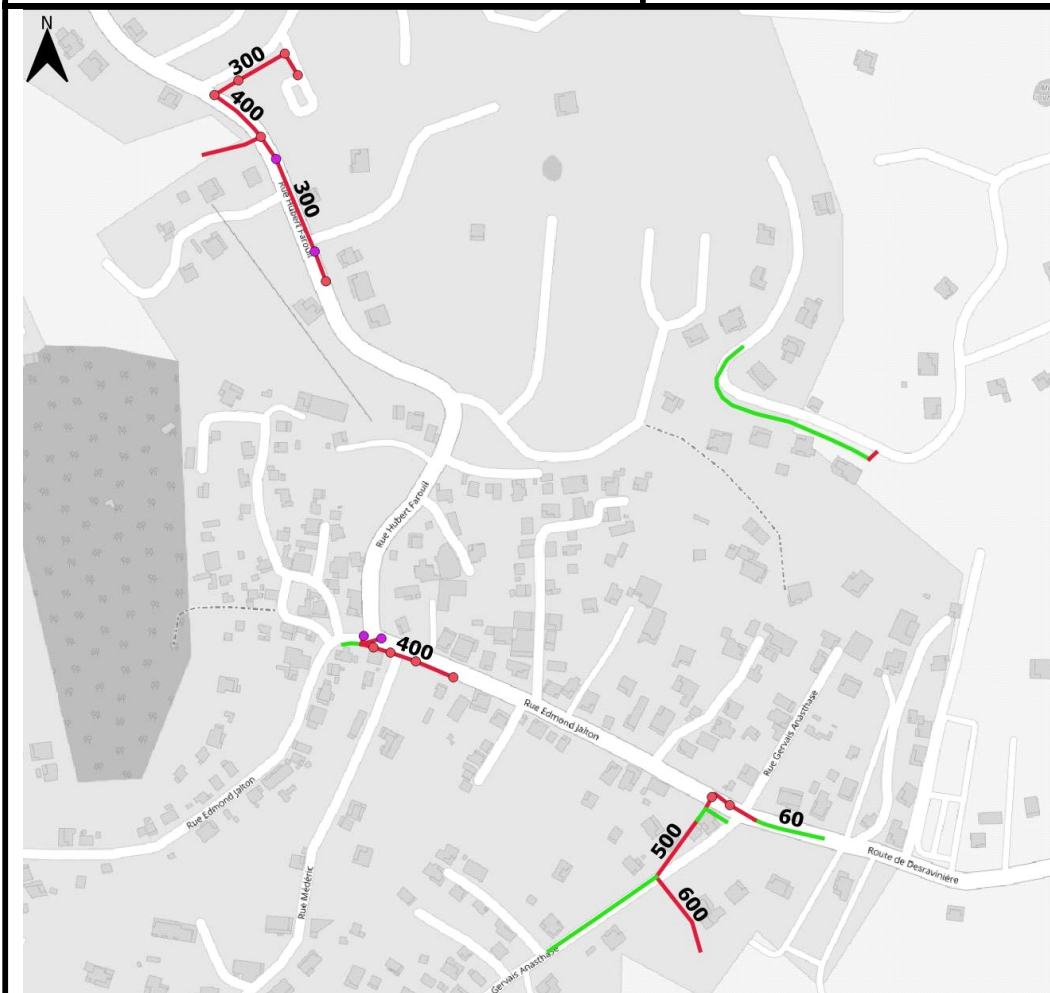
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Bazin - Bois Joli



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : Bazin - Bois Joli

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU

— Canalisations

— Fossés

Ouvrages ponctuels

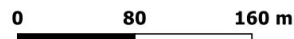
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	89,23 ml	238,28 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	463,59 ml	48,05 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	12
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	4
Bassin	

Description des réseaux transférés**Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :**

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	327,51 ml	0 ml	372,36 ml	139,28 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	64,98%	5,04 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

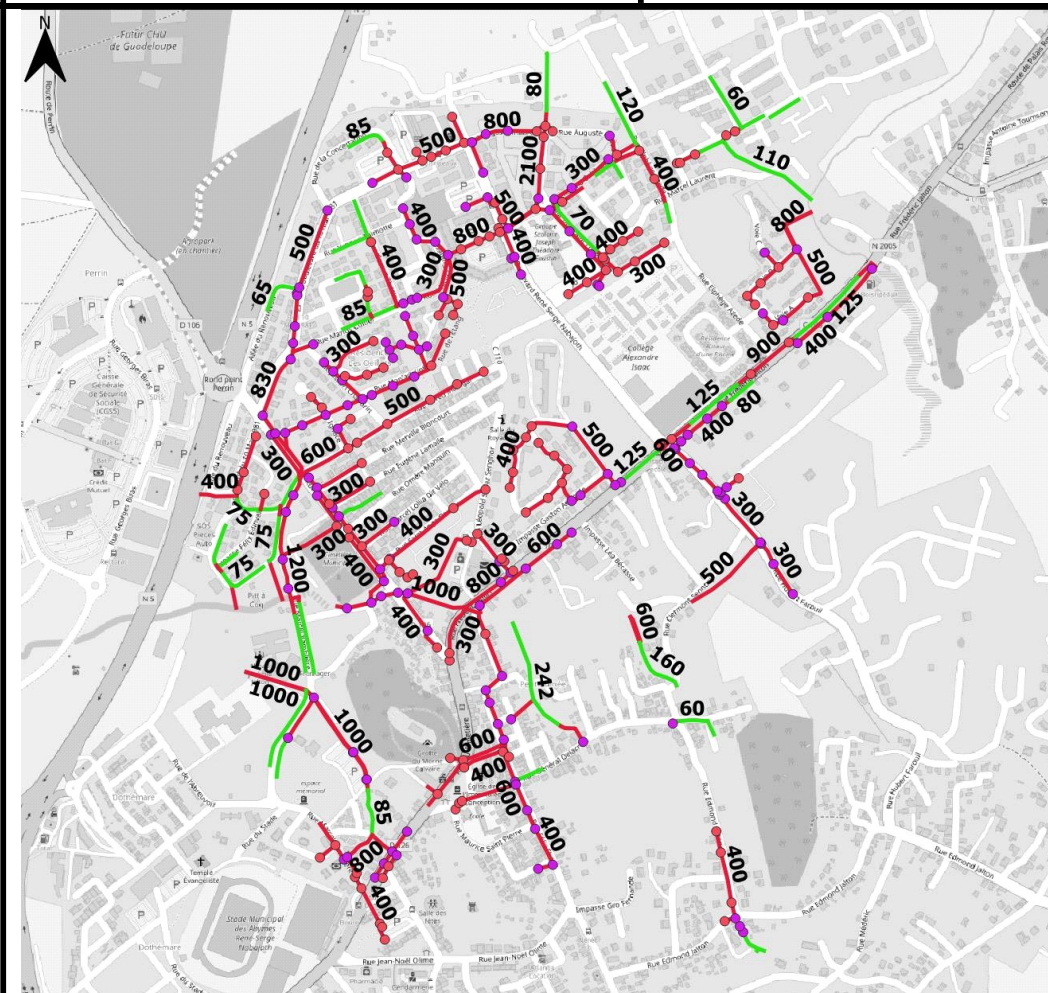
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Boisripeaux



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : Boisripeaux

Ouvrages objets du transfert

- ◆ Bassins
- Réseau GEPU**
- Canalisations
- Fossé
- Ouvrages ponctuels**
- Avaloir
- Grille
- Regard
- Regard avec avaloir
- Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	124,45 ml	3106,58 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	11 776,49 ml	541,88 ml	ml	0 ml	0 ml	13,26 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	135
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	148
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	2230,14 ml	797,61 ml	6345,98 ml	4892,37 ml	1128,39 ml	0 ml	168,18 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	51,33%	3,97 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	74,65 %	22,96 %	2,4 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP	3 593 638 €	Etude 10 AMG10 - secteur calvaire solution 4 version 3 et Etude 16 AMG10 - p 278 et Etude 16 AMG10 - p285

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

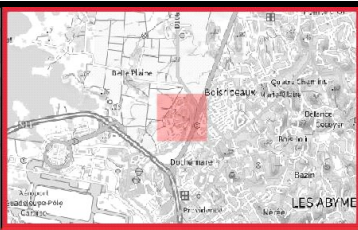
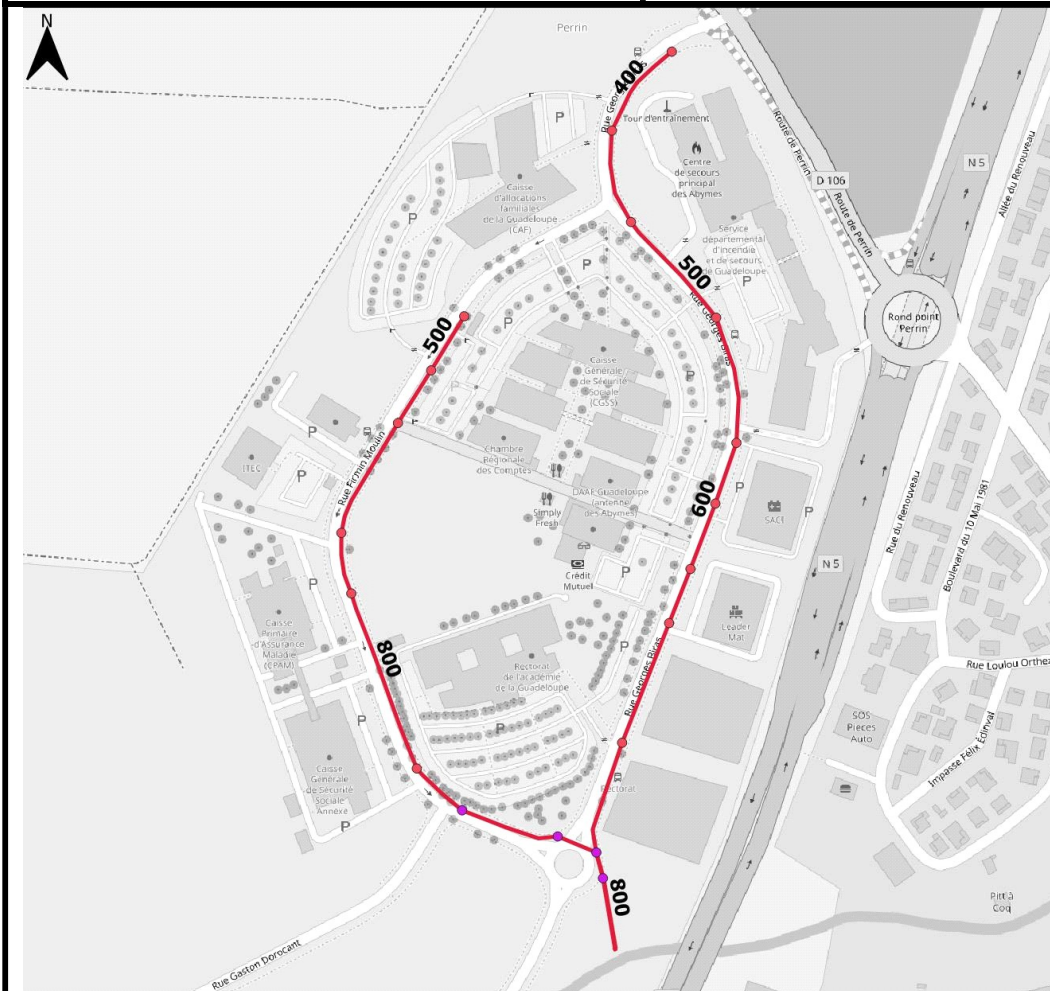
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

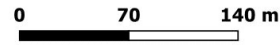
Quartier : ZAC de DOTHEMARE



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU
Quartier : ZAC de DOTHEMARE

Ouvrages objets du transfert

- ◆ Bassins
- Réseau GEPU**
- Canalisations
- Fossé
- Ouvrages ponctuels**
- Avaloir
- Grille
- Regard
- Regard avec avaloir
- Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	1 147,13 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence
(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	15
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	4
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	0 ml	0 ml	64,66 ml	1082,47 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	0%	4,01 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	90,48 %	9,52 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

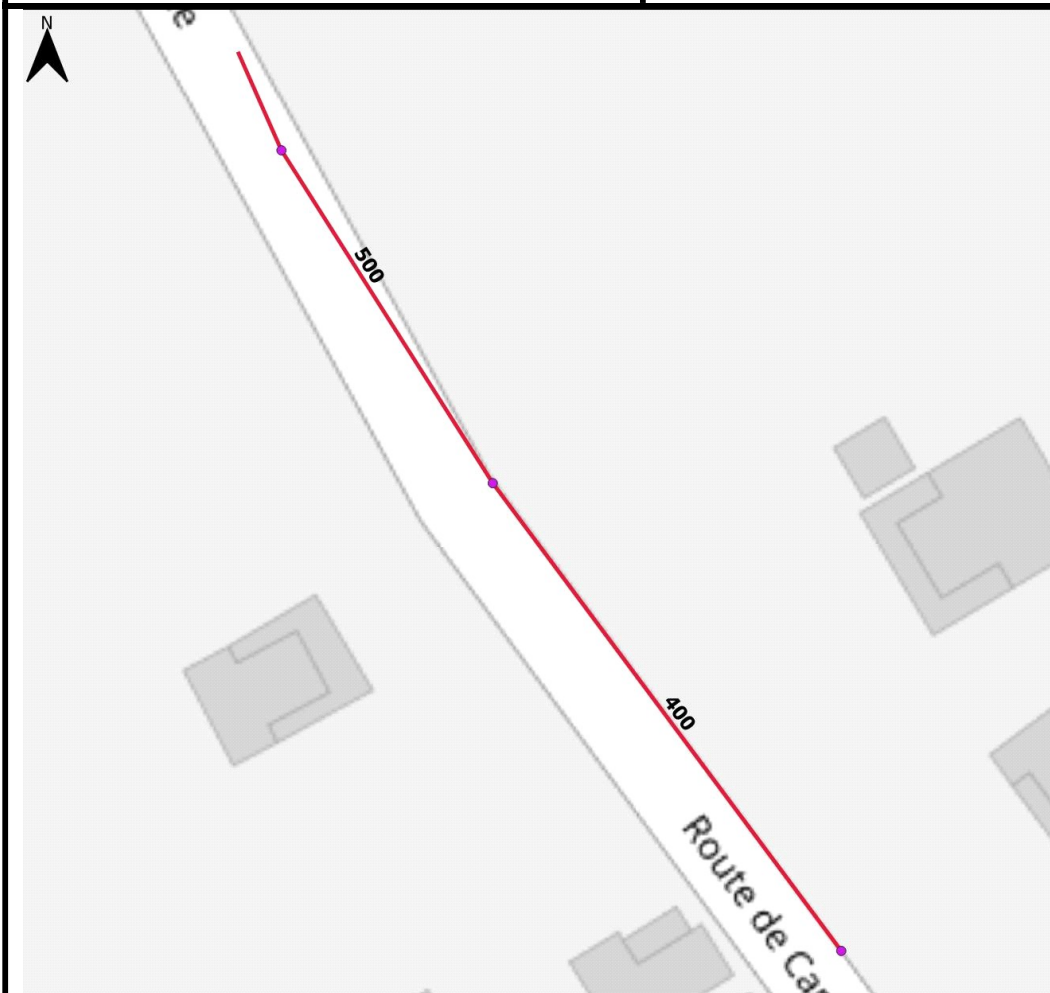
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Rte de Caraque



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : Rte de Caraque

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU

— Canalisation

— Fossé

Ouvrages ponctuels

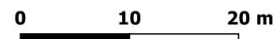
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	99,32 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	3
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	0 ml	0 ml	53,48 ml	45,84 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	0%	0%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

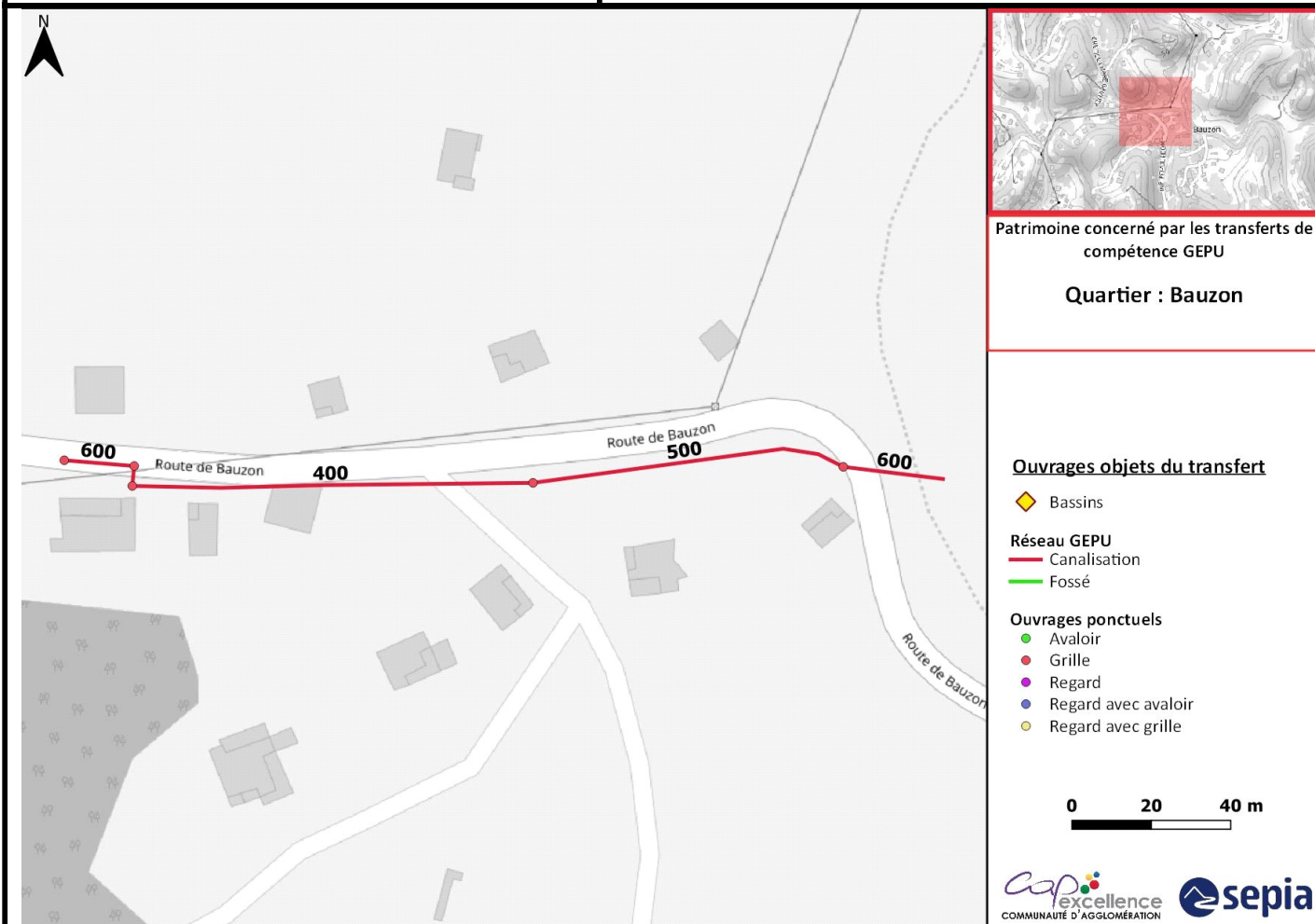
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Bauzon



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	228,58 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	5
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	0 ml	0 ml	106 ml	122,58 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	0%	0%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

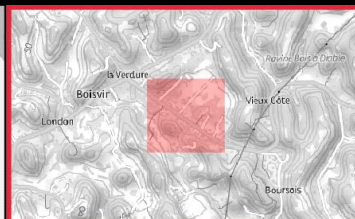
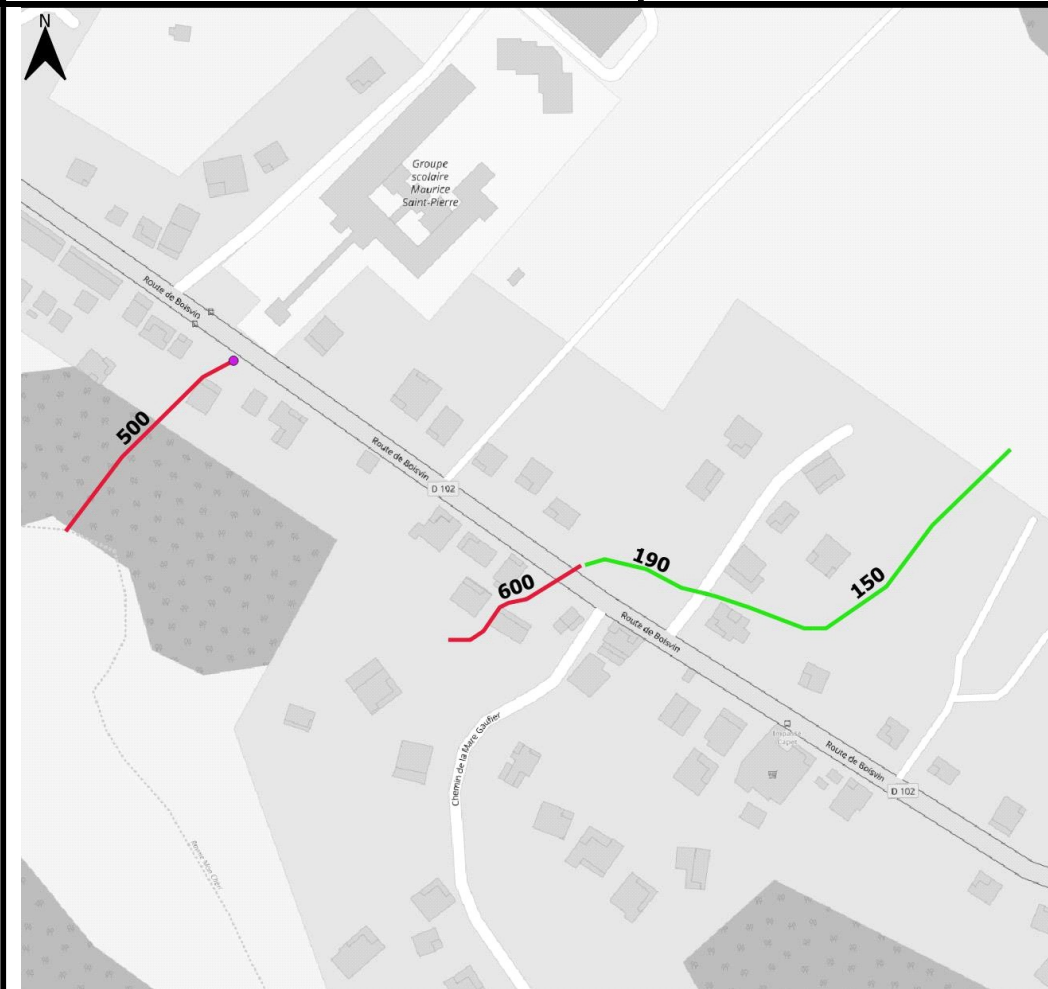
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Rte de Boisvin



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

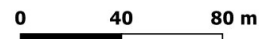
Quartier : Rte de Boisvin

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU
— Canalisation
— Fossé

Ouvrages ponctuels
● Avaloir
● Grille
● Regard
● Regard avec avaloir
● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	201,72 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	156,30 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	1
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	0 ml	201,72 ml	0 ml	156,3 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	0%	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

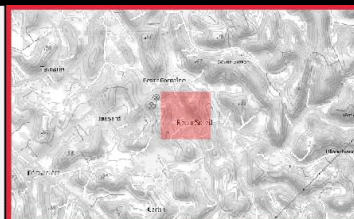
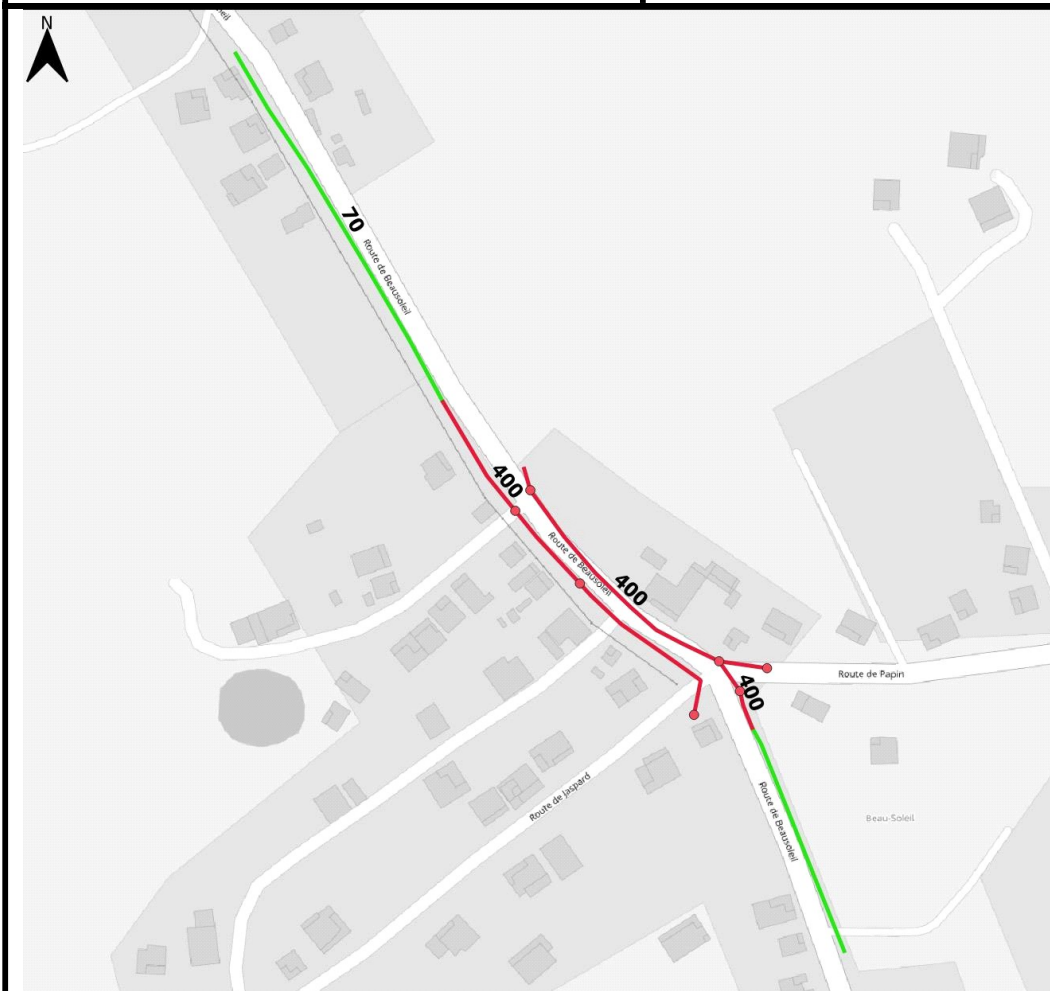
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Beau Soleil



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : Beau Soleil

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU

— Canalisations

— Fossés

Ouvrages ponctuels

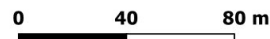
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	239,9 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	305,28 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	7
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	239,9 ml	0 ml	305,28 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	23,38%	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

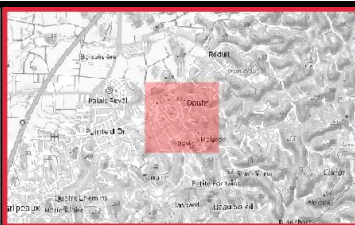
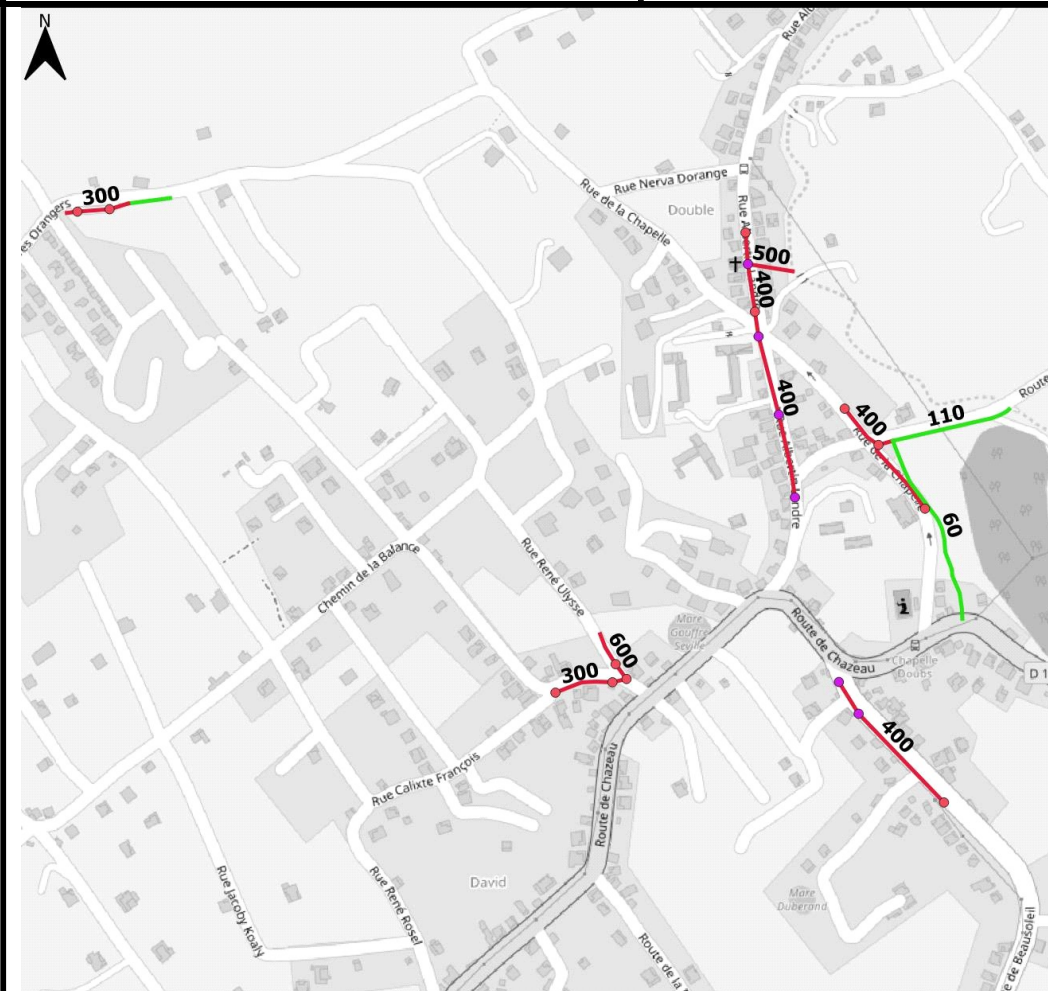
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Doubs



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU
Quartier : Doubs

Ouvrages objets du transfert

- Bassins
- Réseau GEPU**
- Canalisation
- Fossé
- Ouvrages ponctuels**
- Avaloir
- Grille
- Regard
- Regard avec avaloir
- Regard avec grille

0 100 200 m

Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	361,29 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	816,80 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	12
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	6
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	239,09 ml	122,2 ml	703,97 ml	112,84 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	39,14%	10,37 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	96,13 %	3,87 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

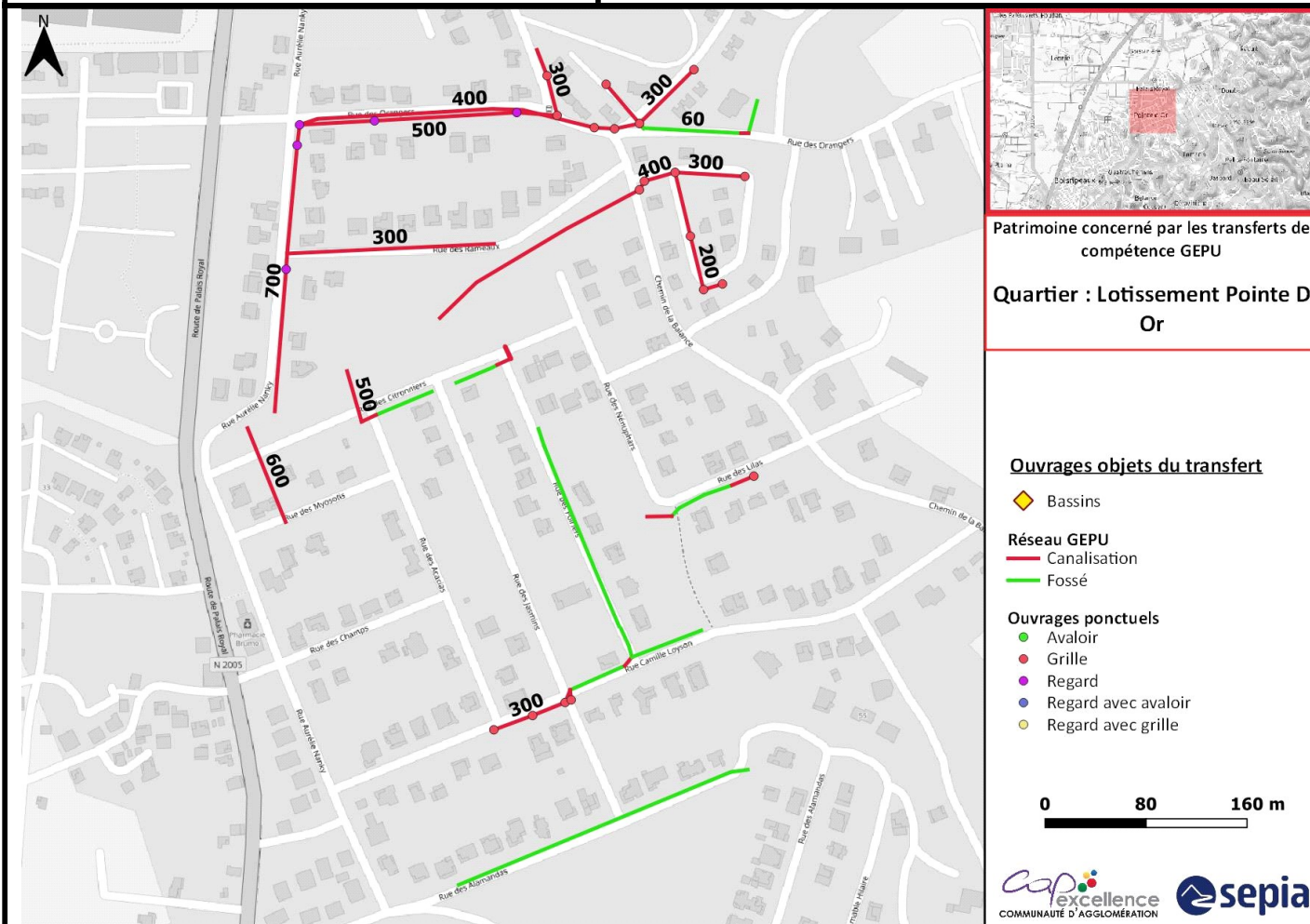
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Lotissement Pointe D Or



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	787,89 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	1 524,14 ml	207,61 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	19
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	5
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	976,81 ml	0 ml	944,58 ml	598,26 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	11,16%	9,8 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	77,4 %	22,6 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

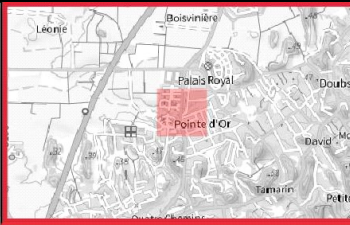
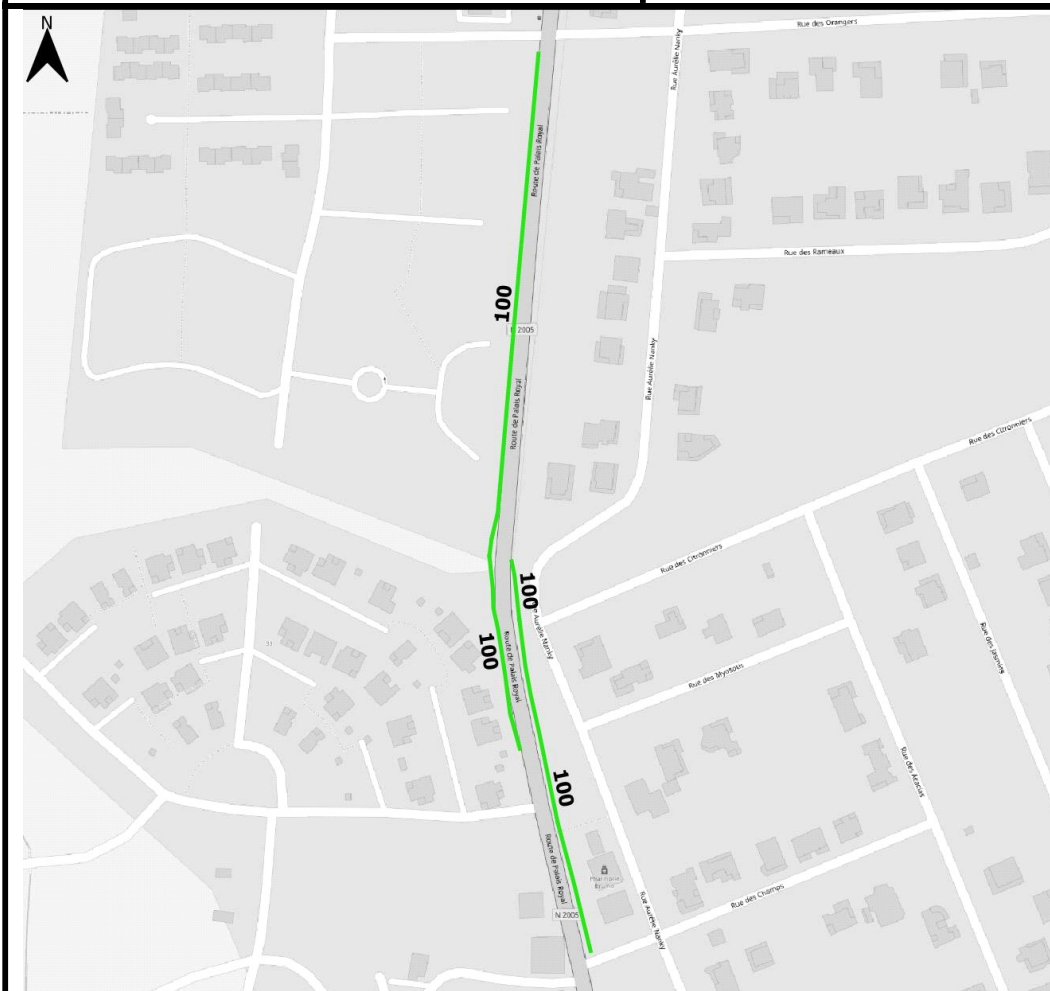
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Rte du Palais Royal



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU
Quartier : Rte du Palais Royal

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU

— Canalisation

— Fossé

Ouvrages ponctuels

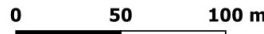
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	524,03 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	- ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence (Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	
Bassin	

Description des réseaux transférés**Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :**

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	0 ml	524,03 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	0%	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

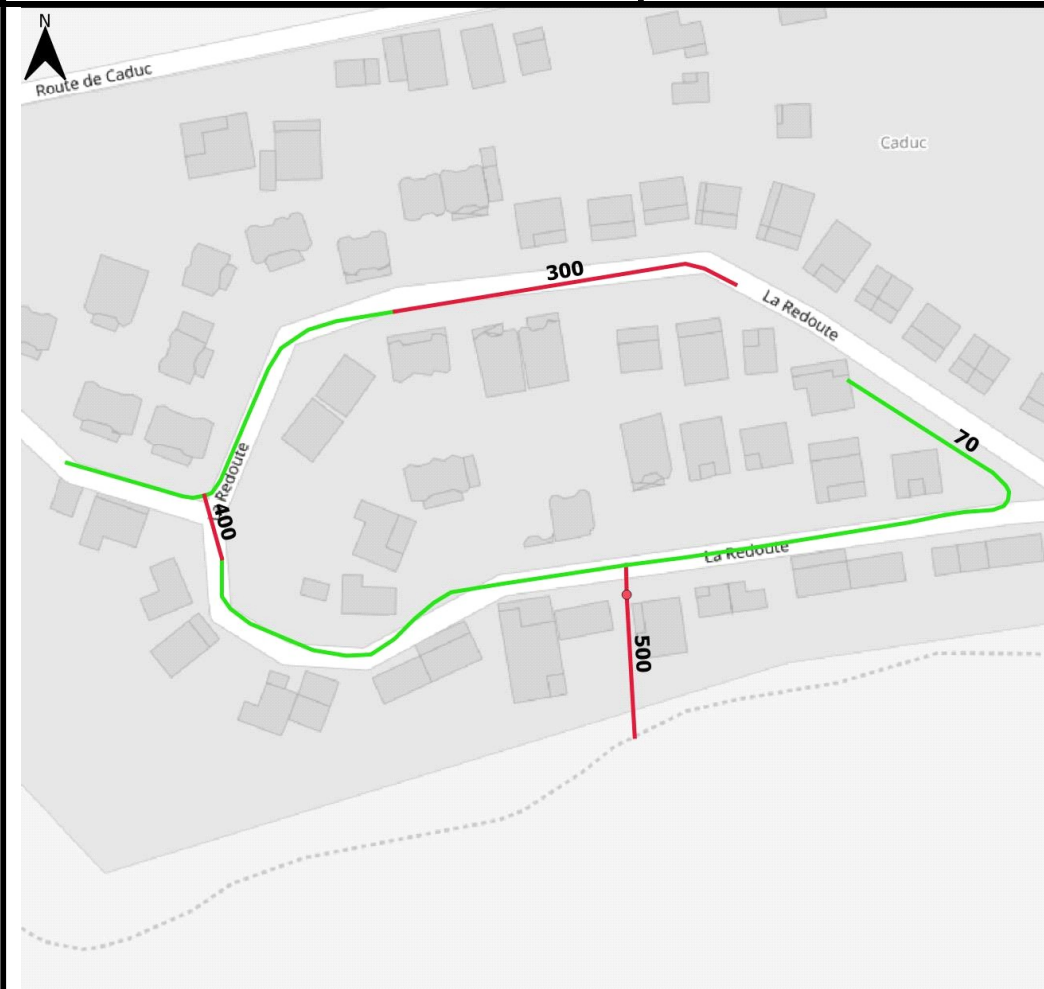
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : CADUC



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : CADUC

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU

— Canalisation

— Fossé

Ouvrages ponctuels

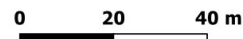
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	322,81 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	125,20 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	1
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	322,81 ml	0 ml	88,48 ml	36,72 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	0%	36,03 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	91,8 %	8,2 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

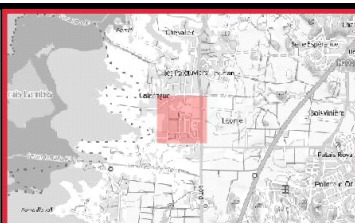
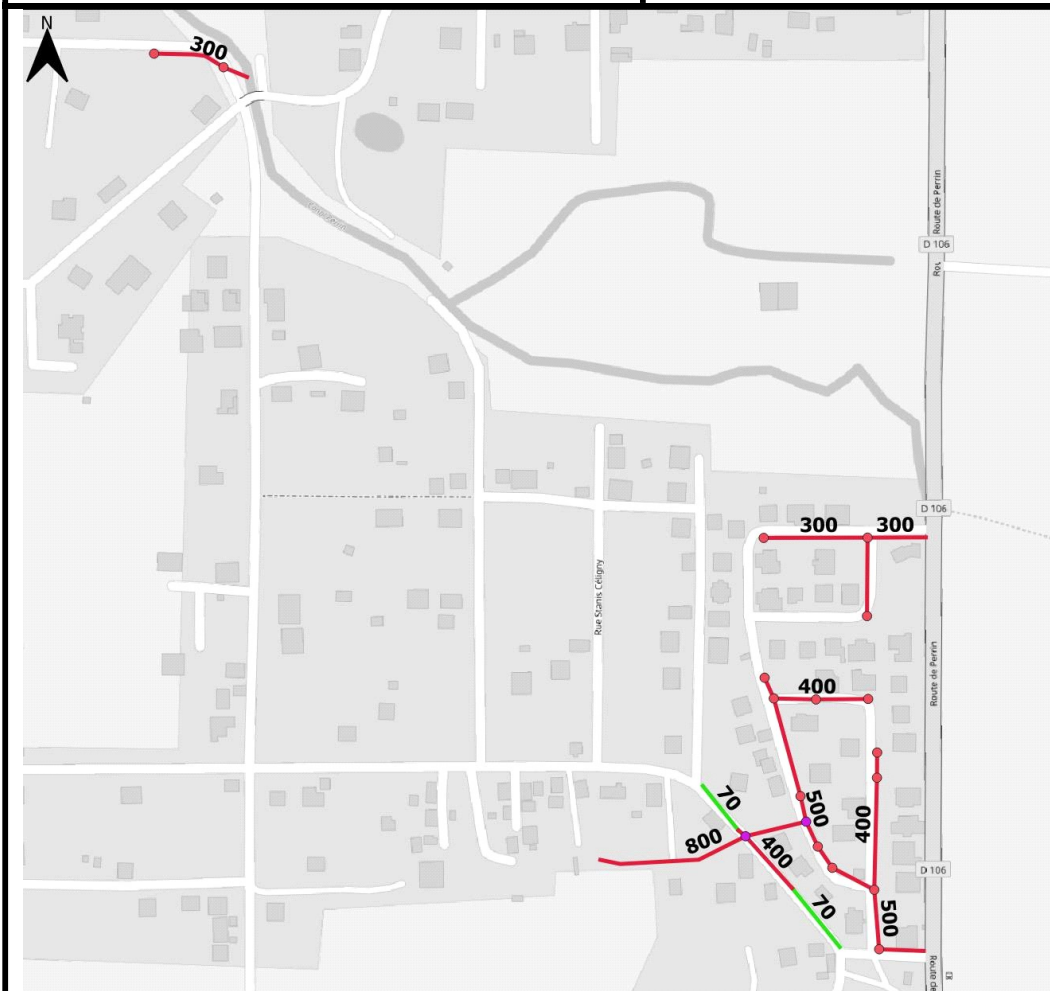
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Colcongue



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : Colcongue

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU

— Canalisations

— Fossé

Ouvrages ponctuels

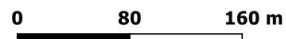
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	94,55 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	866,86 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	16
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	2
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	94,55 ml	0 ml	478,34 ml	388,53 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	17,81%	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

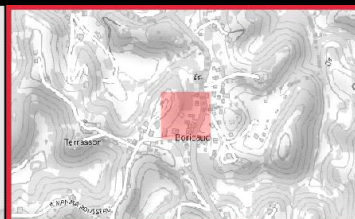
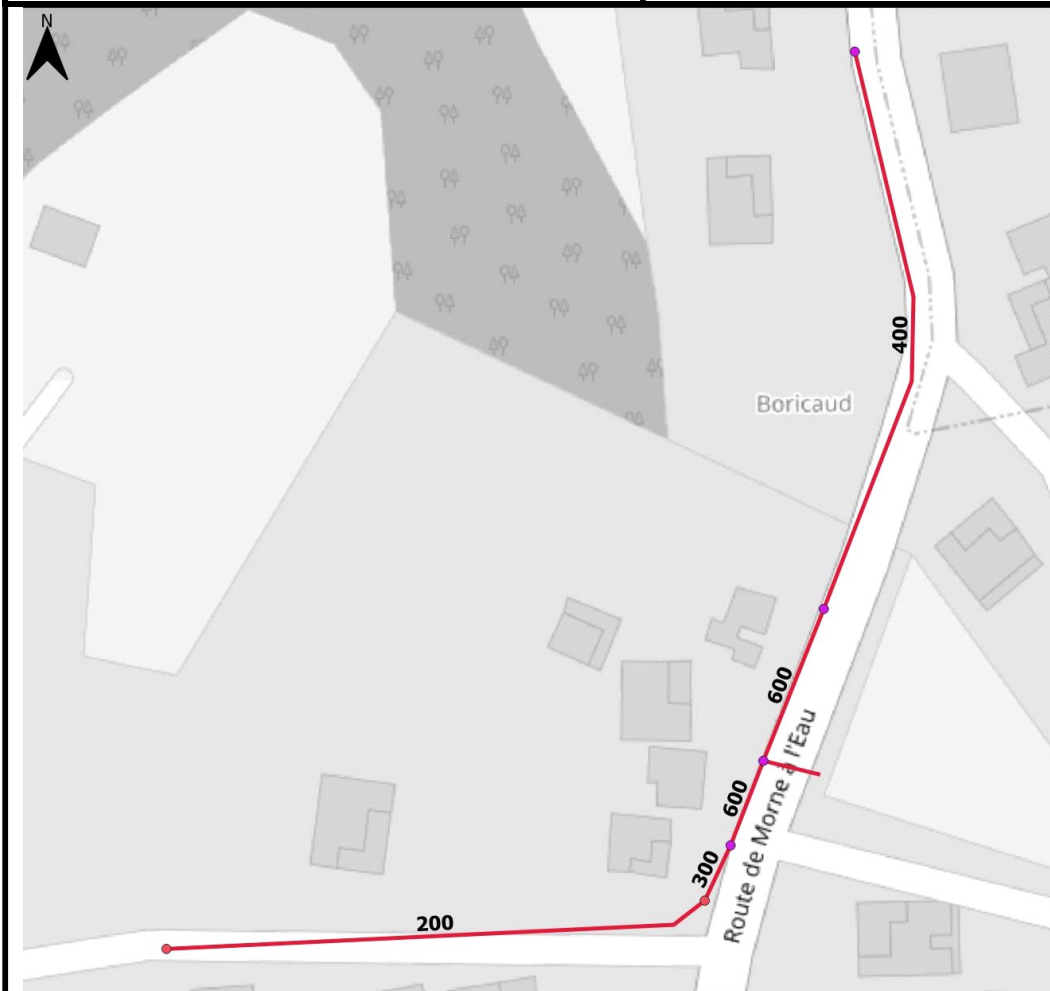
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEPU - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Boricaud



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEPU

Quartier : Boricaud

Ouvrages objets du transfert

◆ Bassins

Réseau GEPU

— Canalisation

— Fossé

Ouvrages ponctuels

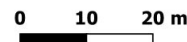
● Avaloir

● Grille

● Regard

● Regard avec avaloir

● Regard avec grille



Synthèse des réseaux transférés

Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	313,48 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

Autres ouvrages transférés associés à la compétence

(Nombre d'ouvrage recensé)

Grille	2
Avaloir	
Regard-Avaloir	
Regard-Grille	
Regard	4
Bassin	

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-100]]100-200]]200 – 500]]500 -1000]]1000-1500]]1500-2000]	>2000
Linéaire de réseau (ml)	0 ml	0 ml	266,69 ml	46,79 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	63,69%	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	100 %	0 %	0 %

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte



ABYMES



vers l'Excellence

AVANT PROJET DE PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS

de la Commune des Abymes
à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)

Préambule

Suite au transfert de la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) de plein droit au 1^{er} janvier 2018 en application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et sur la base de la délibération du Conseil municipal de la Ville des Abymes en date du, la Ville des Abymes met à disposition les biens immeubles suivants à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Il ressort du 1^{er} alinéa de l'article L. 1321-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Le présent procès-verbal établi en application de l'article précité acte une telle mise à disposition selon les modalités suivantes.

Article 1^{er} – Procédure d'établissement du procès-verbal

Le présent procès-verbal a été établi de façon à garantir son caractère contradictoire, selon la procédure suivante :

- Demande d'information adressée à la Commune par la Communauté d'agglomération :
 - o Par correspondance en date du :
 - 03 février 2020 (avec un questionnaire) ;
 - 19 juin 2020 (relance collecte de données et proposition de convention de gestion) ;
 - 15 décembre 2020 (relance collecte de donnée et entretien avec AMO SEPIA CONSEILS) ;
 - 03 février 2021 (avis sur l'atlas cartographique de la pré-analyse du patrimoine a priori rattaché aux compétences GEPU et GEMAPI)

- 27 juillet 2021 (avis sur les scénarii financiers présentés en CLECT et sur le patrimoine rattaché aux compétences GEPU et GEMAPI)
- 08 octobre 2021 (rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges GEPU et GEMAPI)
- Par la tenue de réunions et commissions en date du :
 - 12/03/2020 (point sur transfert des compétences et la collecte des données nécessaires sur la base du questionnaire préalablement transmis)
 - 25/06/2020 (point sur la collecte des données nécessaires)
 - 19/01/2021 (entretien individuel avec l'AMO SEPIA CONSEILS et la DGST représentée par messieurs BIABIANY, GARAIN et MERIDAN)
 - 21/01/2021 (Commission Communautaire Mixte « Grand et petit cycle de l'eau » et « transfert de compétence et mutualisation de moyens »)
 - 26/03/2021 (échanges sur l'atlas cartographique avec la DGADD représentée par monsieur LOUBER)
 - 31/03/2021 (échanges sur l'atlas cartographique avec la DGST représenté par monsieur GARAIN)
 - 17/05/2021 (présentation de l'état des lieux à l'échelle de l'EPCI)
 - 20/05/2021 (Commission Communautaire Mixte « Grand et petit cycle de l'eau » et « transfert de compétence et mutualisation de moyens »)
 - 21/05/2021 (rencontre de la Ville en préparation du travail de la CLECT – Arbitrage en concertation avec M. BIABIANY et M. MERIDAN)
 - 05/07/2021 (pré-CLECT)
 - 13/07/2021 (CLECT)
- Rédaction d'un avant-projet de procès-verbal par la Communauté d'agglomération et transmission à la Commune ;
- Intégration des observations, éventuellement, formulées par la Commune ;
- Délibérations concordantes du Conseil municipal de la Ville et du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération autorisant le Maire de la Commune et le Président de la Communauté d'agglomération à signer le présent procès-verbal
- Signature du procès-verbal par le Maire de la Commune et par le Président de la Communauté d'agglomération.

Article 2 – Description des biens mis à disposition

L'article L. 1321-1 du CGCT impose de préciser dans le procès-verbal de mise à disposition la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. Ces quatre rubriques sont intégrées dans chacune des fiches de synthèse des ouvrages transférés annexées au présent procès-verbal.

Les biens mis à disposition suite au transfert de la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) ne portent que sur des biens immobiliers. Aucun bien meuble n'a été identifié comme devant être mis à la disposition de la Communauté d'agglomération dans le cadre du transfert de cette compétence.

Les biens immobiliers sont décrits dans une « Fiche de synthèse des ouvrages transférés » et localisés sur des plans permettant leur localisation par quartier (**Annexe**).

Le financement de ces biens n'a bénéficié d'aucune subvention.

Aucun emprunt associé aux biens immobiliers identifié ci-avant n'est relevé.

Article 3 – État des biens mis à disposition

La Communauté d'agglomération prend les biens dans l'état dans lequel ils se trouvent décrits dans les fiches de synthèse des ouvrages transférés annexées au présent procès-verbal., la Communauté d'agglomération déclarant les connaître pour les avoir vus et visités à sa convenance.

A défaut de précision ou de description complète de l'état d'entretien et de réparation desdits biens, ils sont réputés mis à disposition de la Communauté d'agglomération en « état d'usage ».

Article 4 – Conditions de la mise à disposition

Conformément à l'article L. 1321-1 du CGCT, la mise à disposition des biens entre la Commune et la Communauté d'agglomération a lieu à titre gratuit.

Elle n'entraîne pas, par le seul effet du présent procès-verbal, de transfert de propriété au profit de la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion.

Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La Communauté d'agglomération peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de modification des ouvrages propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La Communauté d'agglomération s'engage à affecter les immeubles recensés dans le présent procès-verbal dans le cadre exclusif de ses missions d'intérêt général résultant du transfert de la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

La Communauté d'agglomération assume les charges afférentes aux biens mis à sa disposition. Elle est substituée à la Commune dans les contrats relatifs à ces biens identifiés à l'article 5 ci-après.

Article 5 – Contrats en cours, délibérations et actes afférents à la compétence GeMAPI

Aucun contrat, délibération ou acte afférent à la compétence GeMAPI n'est identifié au jour de la signature du présent procès-verbal.

Article 6 : Transmission du procès-verbal

Le présent procès-verbal est transmis au Comptable du Trésor afin que le transfert patrimonial fasse l'objet d'écritures comptables par ce dernier pour constater cette mise à disposition.

Une copie du présent procès-verbal est transmise au représentant de l'État dans le Département par le Président de la Communauté d'agglomération.

Fait à , le, en deux exemplaires.

**Pour la Communauté d'Agglomération
Cap Excellence
Le Président**

**Pour la Ville des Abymes
Le Maire**

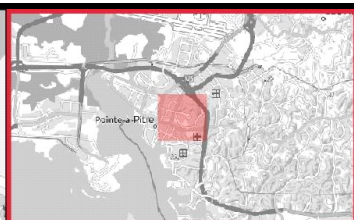
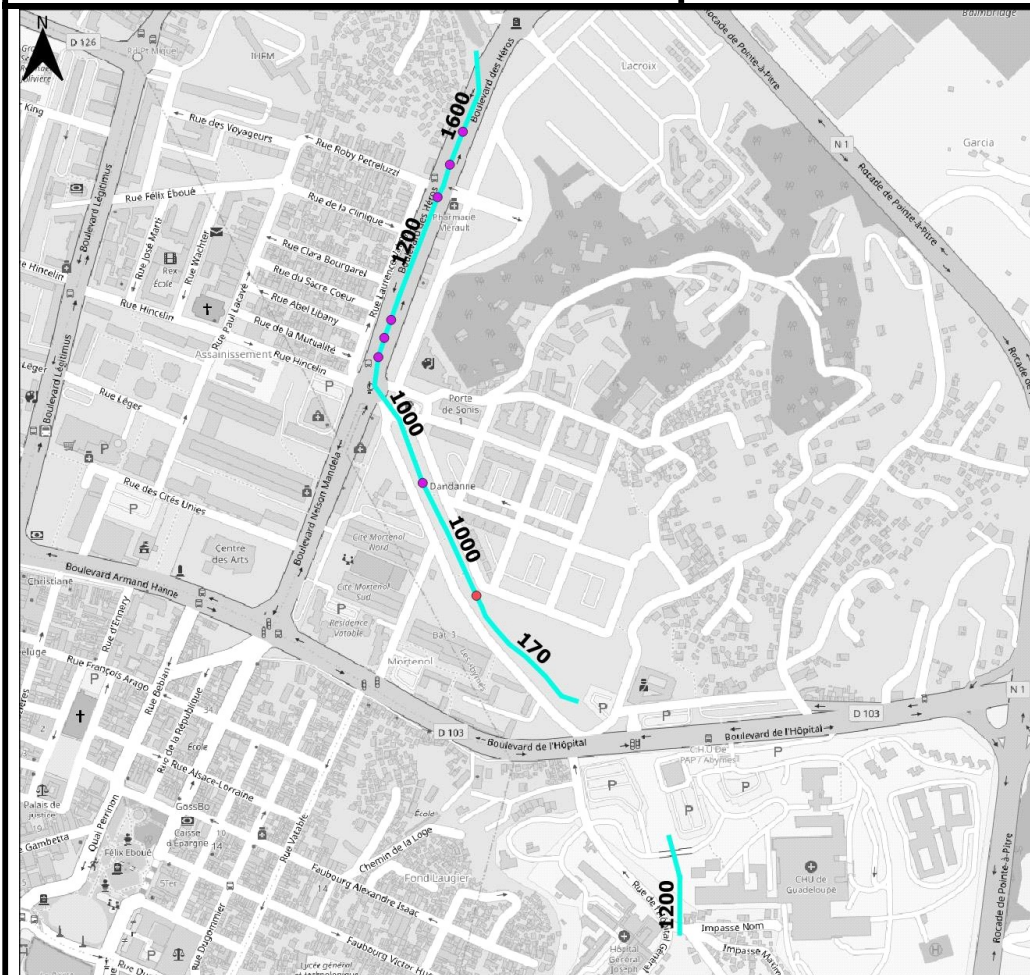
Annexes à la présente délibération :

Fiches de synthèse des ouvrages transférés.

Fiche de synthèse des ouvrages transférés Compétence GEMAPI - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Canal de contournement de PàP



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEMAPI

Quartier : Canal de contournement de PàP

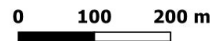
Ouvrages objets du transfert

Réseau GEMAPI

Canal

Ouvrages ponctuels

- Avaloir
- Grille
- Regard
- Regard avec avaloir
- Regard avec grille



Types	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Canal (ml)	412,44 ml	501,99 ml	178,93 ml			

Autres ouvrages (Nombre d'ouvrage recensé)	
Grille	1
Avaloir	0
Regard	7

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-500]]500-1000]]1000 – 1500]]1500 -2000]]2000-2500]]2500-3000]	>3000
Linéaire de réseau (ml)	178,93 ml	0 ml	676,44 ml	238 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	100%	14%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	45%	41%	14%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP	21 608 683 €	Etude 16 AMG7 - p223

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

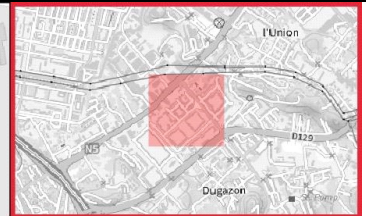
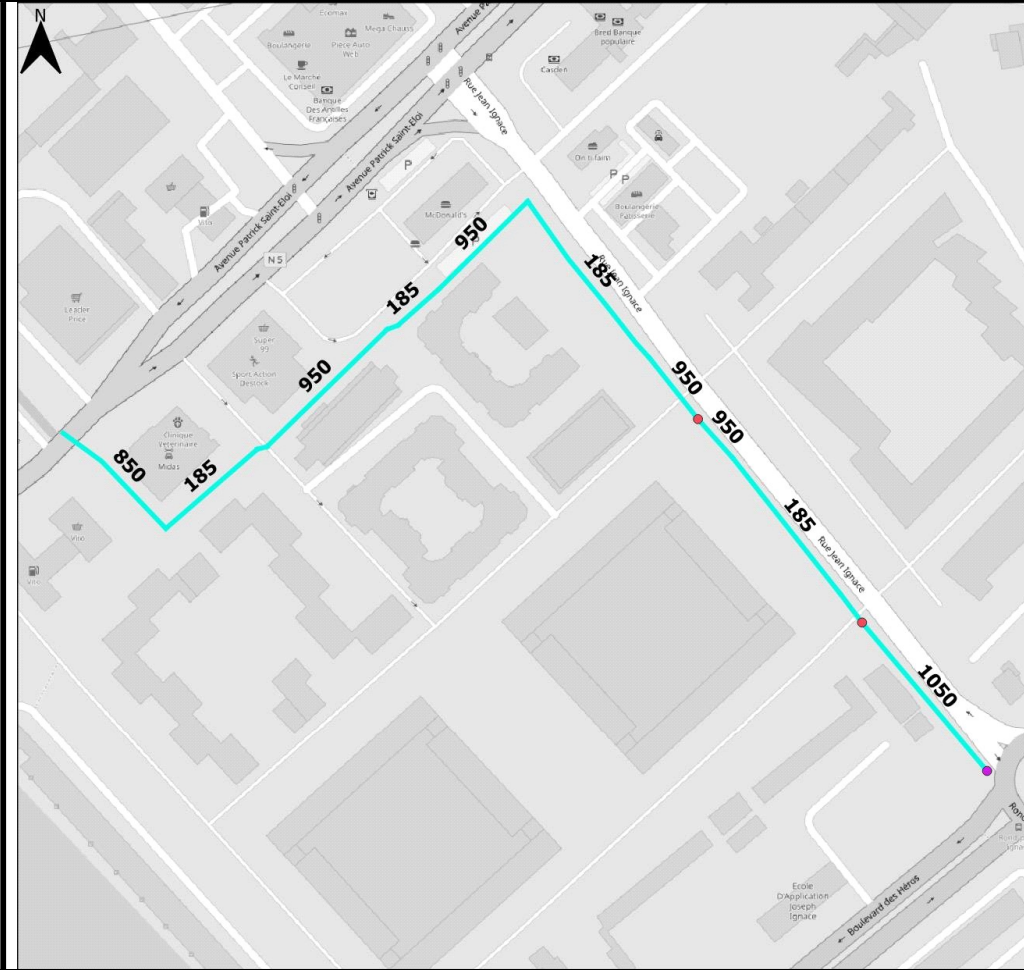
Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte
Rétrocession de patrimoine privé à la commune		

Fiche de synthèse des ouvrages transférés
Compétence GEMAPI - 13 juin 2022

Commune : Les Abymes

Quartier : Portion amont canal urbain



Patrimoine concerné par les transferts de compétence GEMAPI

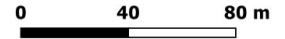
Quartier : Portion amont canal urbain

Ouvrages objets du transfert

Réseau GEMAPI
Canal

Ouvrages ponctuels

- Avaloir
- Grille
- Regard
- Regard avec avaloir
- Regard avec grille



Types \ Formes	Formes					
	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Canal (ml)	0 ml	299,25 ml	208,15 ml			

Autres ouvrages (Nombre d'ouvrage recensé)	
Grille	2
Avaloir	0
Regard	1

Description des réseaux transférés

Classes de hauteur d'ouvrage en présence sur le quartier :

Hauteur (mm)	[0-500]]500-1000]]1000 – 1500]]1500 -2000]]2000-2500]]2500-3000]	>3000
Linéaire de réseau (ml)	208,15 ml	213,47 ml	85,79 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml

Pour les ouvrages circulaires, la hauteur équivaut au diamètre

Etat du réseau :

	Linéaire avec présence de dépôt	Autre dysfonctionnement constaté
Part du réseau concerné	100%	15%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2014 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2017 pour Baie Mahault.

Capacité du réseau :

	Linéaire dimensionné pour une pluie décennale ou supérieure	Linéaire connecté à un ouvrage dont la capacité est inférieure à une pluie décennale	Linéaire dont la capacité est inférieure à une pluie décennale
Part du réseau concerné	42%	37%	21%

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Coût de remise en état du réseau :

	Estimation du montant des travaux	Référence des travaux dans le SDGEP
Travaux de remise en état sur le quartier, recensés dans le SDGEP		

Bilan issu des schémas directeurs de gestion des eaux des pluviales dont la source date de 2018 pour les Abymes et Pointe-à-Pitre et 2022 pour Baie Mahault.

Acte de référence sur la maîtrise de l'ouvrage

Nature de l'acte	Détail de l'acte	Référence de l'acte
Rétrocession de patrimoine privé à la commune		

